



# EVALUATION DU CONTRAT DU PAYS BEAUNOIS 2004-2007



## Préambule

L'évaluation du 1<sup>er</sup> Contrat de Pays a été réalisée en interne au cours des 6 premiers mois de l'année 2007. Elle s'inscrit dans la perspective d'analyser les avancés ou les écueils du 1<sup>er</sup> Contrat de Pays et de renégocier un nouveau contrat de Pays dans le cadre des nouvelles politiques territoriales de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Union européenne pour la période 2007–2013. Ce bilan-évaluation porte sur la période 2004–2007 et comporte un volet quantitatif et qualitatif.

La méthodologie employée s'appuie sur la participation des collectivités locales partenaires, des élus et des acteurs locaux dans le cadre des commissions de travail, de questionnaires (élus et porteurs de projet) et d'entretiens individuels.

Dans la première partie de l'évaluation, il s'agit d'établir le bilan des actions conduites et d'en évaluer l'efficacité au regard des objectifs de la Charte, afin d'engager une réflexion sur les nouveaux enjeux du Pays.

Enfin, la mesure de l'organisation et de la structuration locale mise en place pour mener à bien le projet Pays est appréhendé dans la seconde partie de l'évaluation. Elle permet à la fois de présenter les évolutions du territoire qui devront être prises en compte dans la préparation du nouveau Contrat et de proposer des préconisations d'actions à engager pour les années à venir.



# Rappel du Contexte territorial:

## Le Pays Beaunois entre 2004 et 2007, c'est :

132 communes du département de la Côte d'Or.

Regroupant 7 cantons : Beaune Nord, Beaune Sud, Bligny-sur-Ouche, Nuits-Saint-Georges, Nolay, Seurre, Saint-Jean-de-Losne (à l'exception de la commune de Brazey-en-Plaine).

Un Pays peu structuré en intercommunalité au départ (2 communautés de communes : Communauté de communes de Bligny sur Ouche et Communauté de Communes de Seurre)

Superficie : 1 360 km<sup>2</sup> ;

Population (sans double compte) : 78167 habitants en 1999 ;

Densité : 57 Habitants au km<sup>2</sup>

## Un Pays « jeune » !

Une association de préfiguration créée en 2002

Une Charte de Pays adoptée par les communes et communautés de communes en mai 2004

Un Pays reconnu par le Préfet en novembre 2004

Un 1<sup>er</sup> Contrat de Pays signé en décembre 2004



**I. Evaluation du 1<sup>er</sup> Contrat du Pays Beaunois**  
**Volet quantitatif :**  
**Bilan physico-financier du Contrat de Pays**



## 1. Le Contrat de Pays, la forte implication de l'Etat et de la Région :

Sur la période 2005–2007, le Pays Beaunois a bénéficié d'une enveloppe financière dans le cadre du 1<sup>er</sup> Contrat de Pays de 3 503 160 € au titre du programme 22 du Contrat de Plan Etat–Région (cf. tableau ci-dessous) lui permettant ainsi de mettre en œuvre les actions prévues dans son projet de territoire. Le 1<sup>er</sup> Contrat initialement signé pour la période 2005–2006, a finalement été prolongé d'une année supplémentaire, permettant ainsi au Pays d'aller plus loin dans la mise en œuvre de son projet.

Le Bilan Régional des Contrats de Pays en mai 2006 indiquait ainsi que le Pays Beaunois avait engagé 20 opérations pour un montant de 4,27 millions d'euros.

En septembre 2007, l'analyse financière de l'action engagée permet de mettre en valeur :

- **64 opérations** engagées,
- Pour un montant total d'investissement du territoire de plus de **14,9 millions d'euros**
- dont **2,5 millions d'euros d'aide au titre du Contrat de Pays** soit 16 % du montant total des projets.

Etat financier au 20/09/07	Etat	Région	Département	TOTAL
Enveloppe initiale	1 200 000	2 163 160	140 000	3 503 160
Consommation	1 023 278	1 457 422	70 000	2 550 700
Reste à consommer	176 722	705 738	70 000	882 460
Taux de consommation	85%	67%	50%	73%

L'année de contractualisation supplémentaire a donc été capitale pour une bonne mise en œuvre du projet Pays.

Avec trois années d'exercice, le Pays Beaunois arrive à un engagement de 73% de l'enveloppe financière qui lui a été accordée (sur la base d'un Contrat de six ans).



## 2. Un contrat qui privilégie les projets structurants

Le montant moyen de travaux par opération est de 234 000 € contre 125 700 € au niveau régional.

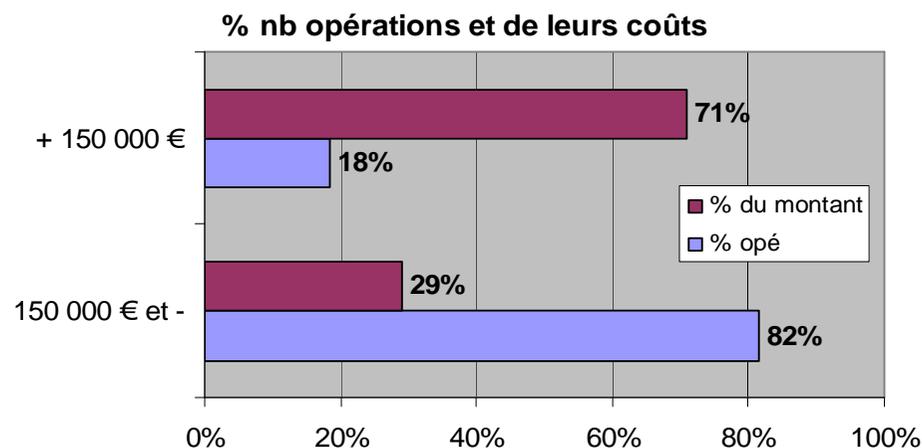
Le montant moyen de subvention par opération est de 39 854 € contre 23 617 € au niveau régional.

Ces montants moyens sont largement supérieurs au niveau constaté sur la Bourgogne (respectivement +53 % et +59%).

	Nombre d'opérations	Pourcentage/ Nombre total d'opérations	Montant des opérations	Pourcentage/ montant total
Opérations de + de 150 000€	19	30%	11 647 964	80%
Opérations de - de 150 000€	45	70%	2 884 467	20%
Total	64	100%	14 532 431	100%

Cette classification en deux tranches permet une comparaison au niveau régional :

– 30% des opérations du Pays Beaunois sont supérieures à 150 000 euros contre 18% au niveau régional.



Les actions réalisées dans le cadre du Contrat du Pays Beaunois sont des actions plus conséquentes financièrement que les pays voisins. En effet, le 1<sup>er</sup> Contrat a permis au Pays d'appuyer la mise en place de grands dossiers d'investissement (maisons de services au public, sport, aménagements touristiques importants) gros consommateurs de crédits.

Le Pays Beaunois est bien en dessous du nombre moyen d'opérations par Pays avec 64 opérations contre 97 par Pays au niveau régional. Le choix d'accompagner prioritairement des projets structurants a pour conséquence directe un nombre plus limité d'opération d'une part car on limite la multiplication de petits dossiers et d'autre part car ces dossiers conséquents s'accompagnent généralement de complexités (montage technique, juridique et financier) et sont longs à mettre en œuvre.

Enfin, ce constat doit être pondéré par le fait que le Contrat du Pays Beaunois n'a eu que 3 années d'existence, alors que d'autres Pays ont eu jusqu'à 6 années pour mettre en place leur programme.

**Le Pays Beaunois a tenu sa ligne de conduite : accompagner des projets d'envergure et limiter les risques de saupoudrage de crédits.**

### **3. Un Contrat qui s'appuie aussi sur les financements sectoriels**

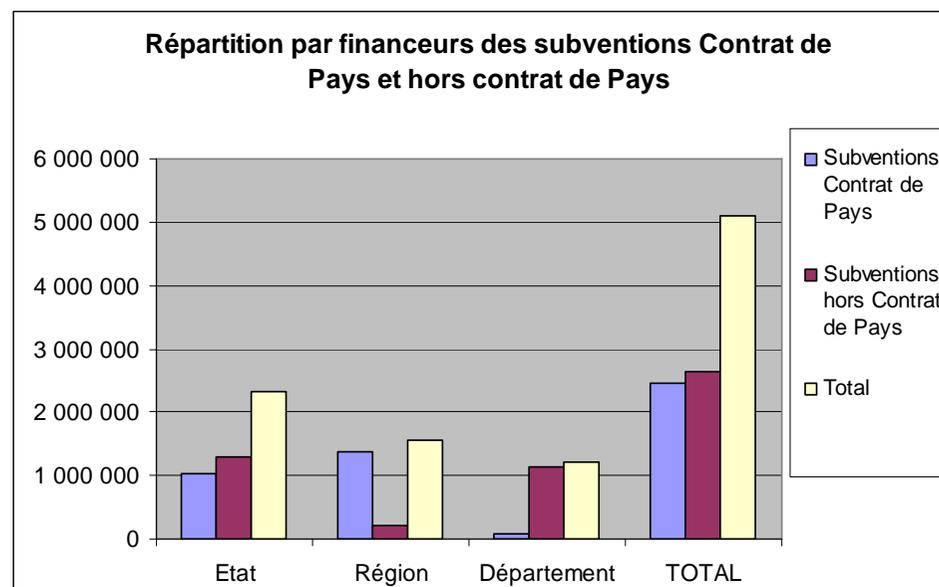
Outre, la mobilisation des crédits territoriaux du Contrat de Pays, les opérations mises en œuvre ont également très largement mobilisées des crédits sectoriels.

C'est particulièrement le cas avec les crédits du Conseil général de Côte-d'Or qui a participé au titre de sa politique de soutien à l'animation du Pays à hauteur de 70 000 € (2 % des aides allouées sur le territoire au titre du Contrat de Pays) mais a surtout été mobilisé sur ses lignes de financement classiques (sectoriels) à hauteur de 1,13 M€ pour accompagner les projets locaux. Le Département a notamment concentré ses financements sur le tourisme, les maisons de services aux publics ainsi que sur les équipements sportifs.



De même, l'Etat et la Région sont intervenus dans le soutien des actions Pays par des financements sectoriels (hors Contrat de Pays). L'Etat notamment à mobilisé plus de crédits sectoriels que de crédits territoriaux pour accompagner les projets du Pays (56% de sectoriels contre 44% de territoriaux).

Etat financier au 20/09/07	Etat	%	Région	%	Département	%	TOTAL
Subventions Contrat de Pays	1 023 278	44%	1 452 922	88%	70 000	6%	2 546 200
Subventions hors Contrat de Pays	1 293 831	56%	201 740	12%	1 137 977	94%	2 633 548
Total	2 317 109		1 654 662		1 207 977		5 179 748



Ainsi, sur l'ensemble de ces 64 opérations, la part total des subventions publiques mobilisée représente 35 % des dépenses engagées. Au final, sur ce 1<sup>er</sup> Contrat de Pays, l'Etat reste le premier financeur des projets locaux.

N'étant pas zoné dans le programme européen 2000-2006, le Pays n'a pu bénéficier de fonds Européens notamment au titre du Feder ou de Leader+. Cependant le territoire du Pays Beaunois pourra être éligible aux nouveaux programmes européens de la Bourgogne pour la période 2007-2013 (FEADER FEDER et FSE).

**On constate surtout le véritable effet levier du Contrat de Pays avec un doublement des aides publiques grâce aux crédits territoriaux.**



#### 4. Une mobilisation forte des collectivités locales, notamment des EPCI :

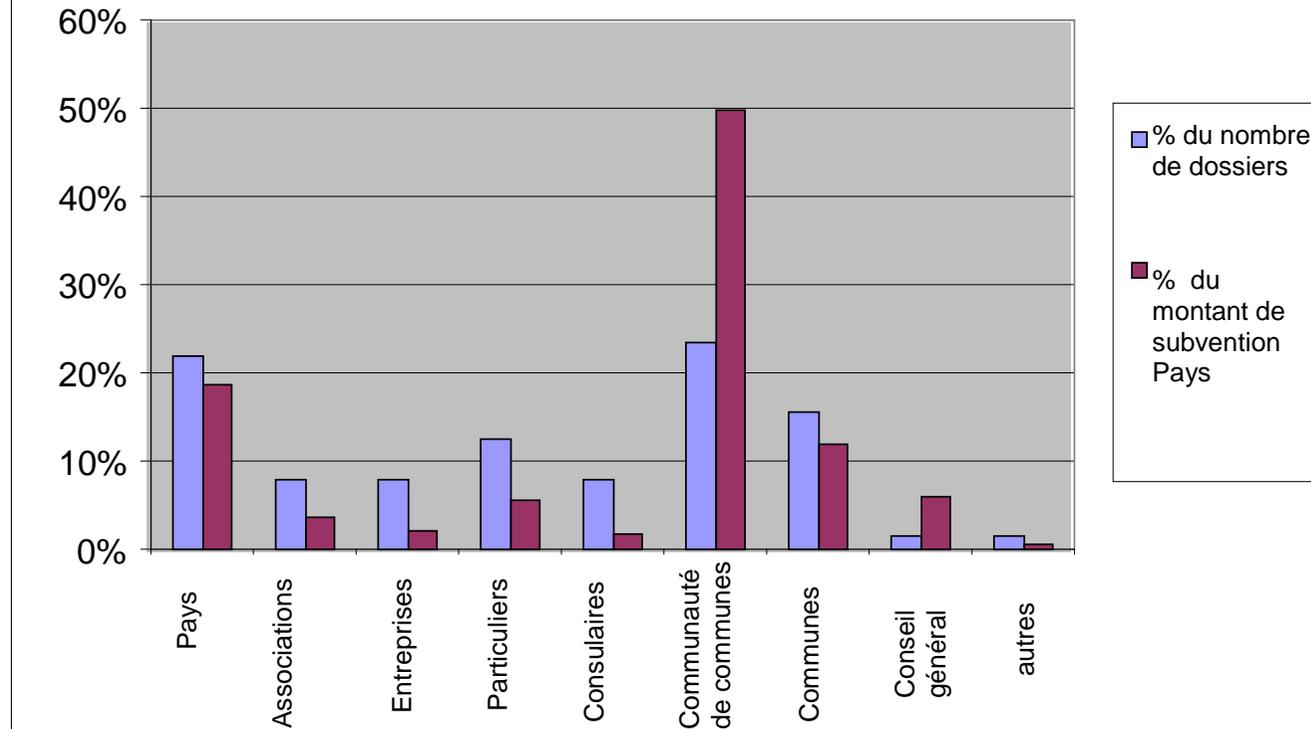
Les collectivités locales ont engagé 12,2 M€ de travaux sur ce 1<sup>er</sup> Contrat ce qui représente 84 % des opérations menées dans le Pays.

Elles ont mobilisé 1,6 M€ de subventions du Contrat de Pays, soit 67 % du montant total d'aides. En moyenne, les collectivités ont été aidées à hauteur de 71 % sur leurs projets, toutes subventions confondues (crédits sectoriels, dotations et crédits territoriaux du Contrat de Pays).

Typologie Maîtres d'ouvrages	Nombre d'opérations	Pourcentages nombre de dossier	Montants opérations	Pourcentages montants des opérations	Montants subventions	Pourcentages montants de subventions
<b>Pays</b>	14	22%	609 486	4%	474 649	<b>19%</b>
Associations	5	8%	374 090	2%	94 510	4%
Entreprises	5	8%	325 037	2%	55 764	2%
Particuliers	8	13%	989 669	7%	143 748	6%
Consulaires	5	8%	82 533	1%	42 601	2%
<b>Communauté de Communes</b>	15	23%	10 493 066	70%	1 269 568	<b>50%</b>
<b>Communes</b>	10	16%	1 401 045	9%	303 170	<b>12%</b>
Conseil général	1	2%	675 000	5%	150 000	6%
autres	1	2%	33 380	0%	16 690	1%
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>100%</b>	<b>14 983 306</b>	<b>100%</b>	<b>2 550 700</b>	<b>100%</b>



## Typologie des Maîtres d'ouvrages des actions du Contrat de Pays



Les Communautés de Communes ont réalisé 70 % du montant total des opérations engagées sur le Pays avec 15 opérations dont 7 projets très structurants (2 Maisons de services au public : 2,5 M€, 4 projets sportifs : 4,7 M€, et 1 aménagement des quais de Saône : 1.1 M€).

Quasiment la moitié des subventions allouée dans le cadre du Contrat de Pays a été attribuée aux Communautés de Communes (24% du nombre total de dossiers).



Le 1<sup>er</sup> Contrat de Pays a joué son rôle de soutien aux structures de coopérations intercommunales. Ainsi, les EPCI ont été choisis pour être les partenaires privilégiés pour le portage des projets particulièrement structurants.

Cette importance des Communautés de Communes dans les maîtrises d'ouvrage des opérations Pays n'est pas une spécificité du Pays Beaunois et se retrouve au niveau régional. Cette tendance est parfaitement cohérente avec le rôle croissant que les EPCI jouent dans le développement local par les transferts de compétences de plus en plus nombreux opérés en leur faveur. Au niveau régional, la maîtrise d'ouvrage Communes et Communautés de Communes représente 33% des opérations pour plus de 117 millions d'euros d'aides soit 64% du montant global.

Les Communes ont réalisé 9 % du montant total des travaux avec 10 opérations (5 projets touristiques, 3 projets de revitalisation du commerce rural et 2 projets se rapportant à l'enfance jeunesse.). Ces communes sont principalement situées sur les Cantons de Beaune (nord et sud) et sur celui de Nolay, territoires qui ne se sont que très récemment structurés en EPCI.

Enfin, le Pays lui-même a eu un poids non négligeable dans la maîtrise d'ouvrage des opérations. Il a engagé 609 000 € d'actions principalement pour assurer son travail d'animation :

- 456 000 € pour l'animation généraliste et thématique du Pays pour 5 années,
- 97 000 € pour l'ingénierie (étude à l'échelle du Pays),
- 38 000 € d'actions de communication et de promotion.

<b>Maîtrise d'ouvrage Pays</b>	<b>Nombre dossiers</b>	<b>Montants opérations</b>	<b>Montants subventions</b>
Animation généraliste	6	377 471	294 337
Animation thématique tourisme	2	78 750	58 500
Etudes	2	97 174	77 731
Communication	3	48 190	38 551
Vie associative	1	7 900	5 530
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>609 485</b>	<b>474 649</b>



Le Pays Beaunois a été aidé à hauteur de 77 % en moyenne.

Reste à noter que les dépenses liées à l'animation généraliste et thématique du Pays ne représentent que 3.1 % du montant total des opérations financées par le Contrat de Pays et 14 % du montant total des aides du Contrat de Pays.

En 5 ans, le Pays a mobilisé 134 000 € de cotisation communale soit 0,34 € par an et par habitant pour mener à bien ses actions.

## 5. Une mobilisation moyenne des acteurs privés

Les porteurs de projets privés ne représentent qu'un tiers du nombre total de dossiers financés et seulement 11 % du montant total de subventions. Au niveau régional, la maîtrise d'ouvrage privée représente 51% des opérations réalisées pour un coût de près de **52 millions d'euros** (soit 29% du montant global).

Contrairement à ce que l'on observe pour le Pays Beaunois, la maîtrise d'ouvrage privée au niveau régional est essentiellement due aux associations (26% du nombre d'opérations) puis viennent les particuliers et les entreprises.

Typologie Maîtrises d'ouvrages privées	Nombre dossiers	Pourcentages nombre de dossiers	Montants opérations	Montants subventions Contrat de Pays	Pourcentages montants subventions	Autres subventions (hors Contrat de Pays)
Associations	5	10%	374 090	126 510	4.9%	100 000
Entreprises	5	10%	325 037	55 764	2.1%	84 409
Particuliers	8	16%	989 669	143 748	5.6%	44 800
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>37%</b>	<b>1 688 796</b>	<b>326 022</b>	<b>12.7%</b>	<b>229209</b>



Cette faible présence de projets privés résulte de l'association des facteurs suivants :

- Le contrat de Pays ne contenait qu'un faible nombre de fiches actions mobilisables pour les porteurs de projets privés ;
- Le coût moyen des projets privés est deux fois moins important que le coût moyen global des dossiers Pays (coût moyen de 110 K€).
- Ces projets sont essentiellement des projets individuels touristiques (création de gîtes ou réhabilitation d'hôtel).
- Enfin, les taux d'accompagnement pour les porteurs de projets, notamment pour les entreprises, étaient plafonnés entre 15 et 20%. Ce faible taux de subvention via le Contrat de Pays doit être pondéré par le fait que ces dossiers ont largement bénéficiés de cofinancements du Conseil général.



## 6. Une répartition thématique large et cohérente.

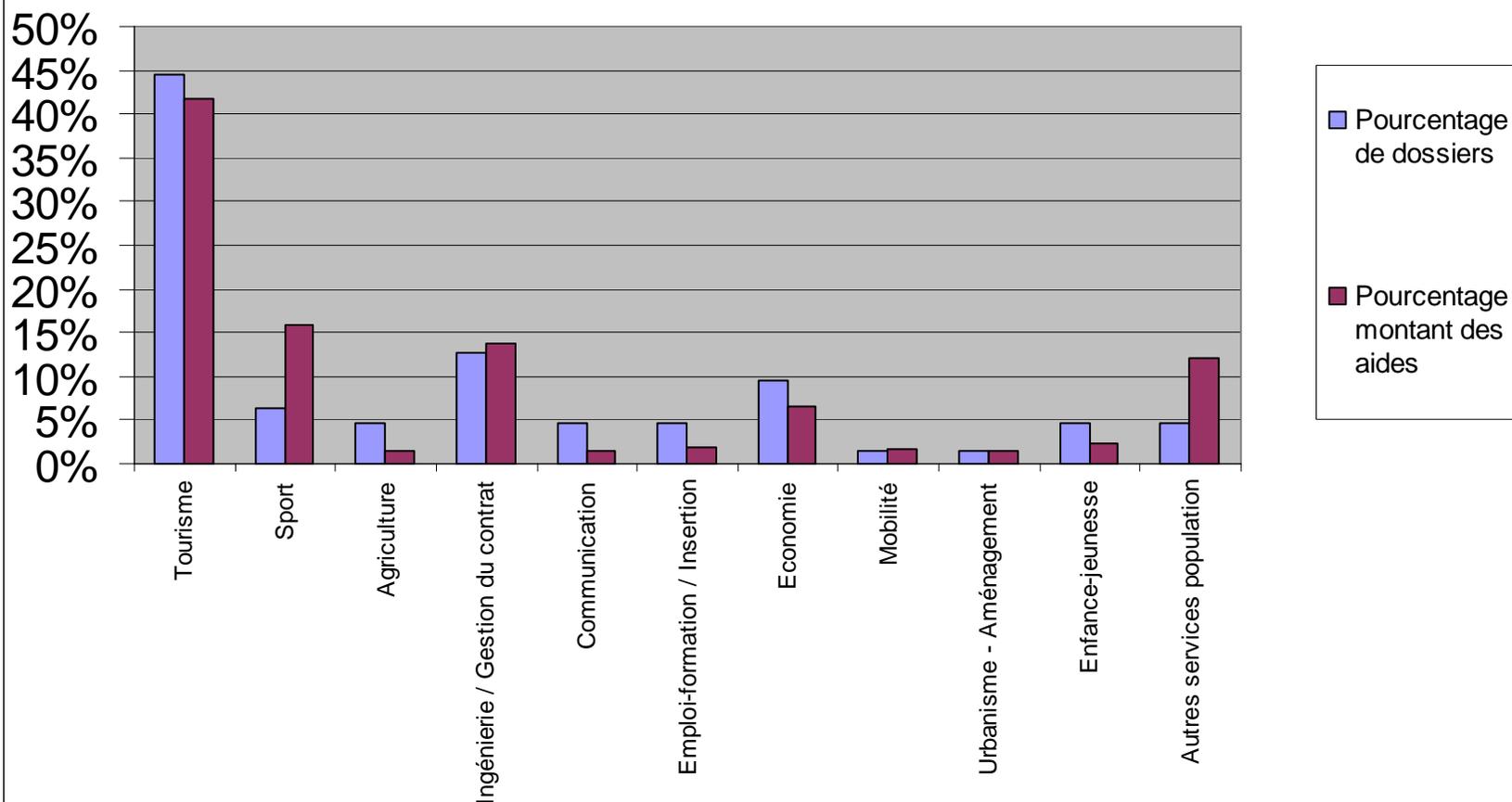
Pour l'analyse thématique, il a été choisi de prendre en compte 11 catégories thématiques calquées sur la typologie déterminée collectivement entre les financeurs et les Pays de Bourgogne. Cela permet entre autre une consolidation régionale en regard de l'architecture propre de chaque contrat.

Il faut cependant noter que l'affectation des opérations par thématique a été réalisée en interne et peut donc comporter une part d'arbitraire, d'interprétation notamment pour les affectations qui peuvent avoir des retombés pluridisciplinaires (par exemple : l'étude pour la création d'un stade d'eau vive peut relever de différentes catégories (aménagement, sport, tourisme).

Typologie des opérations	Nombre d'opérations	Pourcentage de dossier	Montants opérations	Pourcentages montants des opérations	Montant des aides	Pourcentage montant des aides
Tourisme	28	44%	4 862 648	32%	1 060 917	42%
Sport	4	6%	5 142 607	34%	403 431	16%
Agriculture	3	5%	74 197	0%	37 090	1%
Ingénierie / Gestion du contrat	8	13%	456 222	3%	352 837	14%
Communication	3	5%	48 190	0%	38 551	2%
Emploi-formation / Insertion	4	6%	124 090	1%	51 510	2%
Economie	6	9%	755 220	5%	164 892	6%
Mobilité	1	2%	50 710	0%	40 560	2%
Urbanisme - Aménagement	1	2%	46 464	0%	37 171	1%
Enfance-jeunesse	3	5%	279 578	2%	58 210	2%
Autres services population	3	5%	3 143 380	21%	305 530	12%
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>100%</b>	<b>14 983 306</b>	<b>100%</b>	<b>2 550 700</b>	<b>100%</b>



## Typologie des opérations réalisées dans le cadre du Contrat de Pays



## L'analyse des projets du 1<sup>er</sup> Contrat du Pays Beaunois fait ressortir quatre grands thèmes :

– Le tourisme : Avec 28 opérations pour 4,8 M€ de travaux, le tourisme représente 32 % de l'ensemble des travaux et 42 % des subventions du 1<sup>er</sup> Contrat de Pays.

– Le Sport : Seulement 4 opérations mais 5,1 M€ de travaux soit 34 % de l'ensemble des travaux et 16 % des subventions du Contrat de Pays.

– Les services à la population (avec par exemple la création de Maison de services ou le soutien à la vie associative), avec 3 opérations pour 3,1 M€ de travaux arrive en 3<sup>ème</sup> position des thématiques les plus présentes. 21 % de l'ensemble des travaux et 12 % des subventions obtenues leurs ont été consacrés.

– L'ingénierie avec 8 opérations pour 456 000 € soit 3 % de l'ensemble des travaux et 14 % des subventions obtenues.



## a) Le tourisme : un axe fort de développement pour l'ensemble du Pays

### En quelques chiffres :

- 28 projets soutenus
- 4,8 M€ de travaux engagés
- 1 060 917 € de subventions obtenues au titre du Contrat de Pays soit 42% des aides du Contrat de Pays
- Montant moyen d'un projet : 182 635€ avec des projets allant de 15 000 € à 1,1 M€
- Montant moyen d'aide par dossier : 37 889 €

Comme au niveau régional, le tourisme arrive en tête des thématiques soutenue par le Contrat de Pays tant en nombre de dossiers qu'en montant des aides obtenues (42 %). Cet état de fait n'a rien d'aberrant sur un Pays possédant le 2<sup>ème</sup> pôle hôtelier et l'une des toutes premières destinations touristiques de Bourgogne.

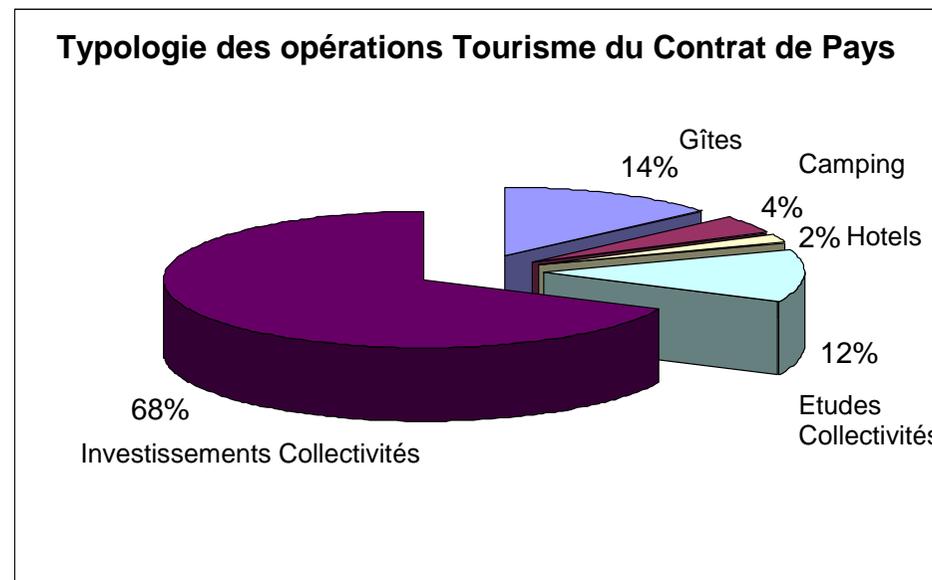
Les projets touristiques se répartissent en deux grandes catégories : les projets privés d'hébergements touristiques et projets publics d'aménagements de sites (étude et investissement).

Typologie des opérations touristiques	Nombre de Dossiers	Aides du Contrat de Pays	Pourcentages des aides touristiques
<i>Gîtes</i>	8	143 748	14%
<i>Campings</i>	2	41 063	4%
<i>Hôtels</i>	4	36 934	3%
<i>Etudes Collectivités</i>	5	129 492	12%
<i>Investissements Collectivités</i>	9	709 680	68%
<b>TOTAL Tourisme</b>	<b>28</b>	<b>1 060 917</b>	<b>100%</b>



⇒ **Le premier Contrat de Pays a permis d'appuyer la mise en place d'équipements majeurs pour le développement touristique sur l'ensemble du Pays.**

Les études et investissements touristiques réalisés par les collectivités locales ont bénéficié de plus des deux tiers (68 %) des aides octroyées en tourisme. Ceci s'explique par l'importance financière des opérations portées : construction d'un office de tourisme à Nolay, Aménagement des quais de Saône de Saint Jean de Losne, aménagement de la véloroute Santenay-Nolay,...).



Ce résultat pondère l'idée reçue que se sont les personnes privées (et plus particulièrement les créations de gîtes...) qui ont bénéficié de l'action touristique du Pays.

**Au final, l'ensemble des projets inscrits dans la fiche actions 17 ont été réalisés sur la durée du Contrat.**



## ⇒ Un accompagnement des projets privés d'hébergement touristique peu consommateur de crédits

L'action d'appui au développement des hébergements touristiques prévoyait d'accompagner 3 types de projets : les gîtes, les hôtels et les campings.

Concernant l'appui aux campings, les objectifs ont été dépassés avec 2 dossiers soutenus au lieu d'un et un véritable effet sur la qualité de l'hôtellerie de plein air sur le Val de Saône qui ne disposait jusque là d'aucun camping 3 étoiles.

L'opération d'appui à la création de gîte prévoyait de soutenir 15 réalisations. L'évaluation fait ressortir que seulement la moitié de l'objectif est atteint et que l'ensemble de ces projets ne mobilise que 14% des aides touristiques et 5% des aides totales du Contrat de Pays.

L'aide aux gîtes a pourtant cristallisé un nombre important de mécontentement au fur et à mesure de la mise en œuvre du Contrat. On constate, au regard de l'évaluation, que les aides accordées sont relativement limitées au final (5% des aides du Pays) et qu'elles ont été accordées pour des projets de qualité. Le contrat prévoyait en effet de n'accompagner que les hébergements de niveau 3, avec un équipement complémentaire. On peut souligner par ailleurs que deux gîtes sont rentrés dans la démarche Tourisme et Handicap, les premiers de Côte-d'Or.

On peut quand même regretter la localisation quasi-exclusive de ces gîtes sur l'axe de la Côte viticole. Alors que cette action visait à développer les hébergements sur les secteurs les moins pourvus afin de dynamiser l'activité touristique.

A noter ici le peu de dossiers d'aide à la rénovation des établissements hôteliers en milieu rural dans le cadre d'une démarche qualité. Malgré un appel à projets largement diffusé aux professionnels, seuls 4 hôtels du Pays Beaunois ont pu bénéficier de ce soutien (20% du montant HT des travaux d'amélioration et de décoration des chambres). L'importance des travaux à engagé, la faible capacité d'investissement de ces établissements et le taux de subvention pas assez incitatif de ce dispositif permet de d'expliquer le très faible attrait de la mesure.



## ⇒ Une animation touristique qui porte ses fruits

Les deux tiers des dossiers tourisme ont été élaborés après le recrutement d'une animatrice tourisme en avril 2006. Cette animation thématique a permis la bonne mise en œuvre des fiches actions tourisme du Contrat. Elle a permis :

- d'accompagner les porteurs de projet publics et privés dans l'élaboration de leur projet et le montage de leur dossier de subvention, qu'ils émargent ou non au Contrat de Pays
- de relancer le montage de certaines opérations qui avaient pris du retard faute de moyen technique interne aux structures
- de lancer des appels à projets notamment auprès des porteurs de projets privés
- de travailler avec des prestataires privés sur des montages de produits touristiques (spécifiquement commercialisables par les offices de tourisme).
- de relayer les politiques touristiques de nos partenaires techniques et financiers (Tour de Bourgogne à vélo, Schéma Régional de Développement touristique, Piste 21 du CDT, Label Tourisme et Handicap,...)

Ce travail d'animation a permis en outre de mobiliser des crédits FNADT directement auprès de la DRT pour une étude stratégique de développement touristique sur le Val de Saône.

## b) Le Sport, la surprise de ce premier Contrat de Pays

### En quelques chiffres :

4 dossiers ont été élaborés

- 4,8 M€ de travaux engagés
- 403 000 € de subventions obtenues au titre du Contrat de Pays
- Montant moyen d'un projet : 1,2 M € (projets allant de 150 000 € à 2,4 M€)
- Montant moyen d'aide par dossier : 100 000 €



Les spécificités intrinsèques de ces projets d'équipements sportifs place automatiquement le sport en première place au niveau du coût des opérations accompagnées par le Contrat de Pays et en deuxième position en ce qui concerne le montant des subventions obtenues.

Le positionnement de cette thématique comme 2<sup>ème</sup> axe de développement du Contrat de Pays s'explique par le fort coût unitaire de chaque projet sportif qui entraîne automatiquement des subventions importantes malgré un plafond des aides à 150 000 euros par projet.

La thématique sportive n'était cependant pas une priorité première des ambitions affichées par le Pays lors de la négociation du Contrat. Un important travail de réflexion a été mené par le Pays en lien avec les intercommunalités au début de l'année 2006 qui a permis d'aboutir à un Schéma de développement des équipements sportifs. Les quatre projets qui ont été retenus répondaient aux critères de sélection nombreux et restrictifs que le Pays s'étaient imposés. Ils garantissent notamment que ces équipements sont des projets structurants à vocation intercommunales qui seront animés par des associations sportives et ouverts au public scolaire.

### **c) Les « autres » services à la population : Le résultat d'une volonté concertée d'un développement équilibré sur l'ensemble du Pays**

#### ***En quelques chiffres :***

- 3 dossiers ont été élaborés
- 2,6 M€ de travaux engagés
- 305 000 € de subventions obtenues au titre du Contrat de Pays
- Montant moyen d'un projet : 866 000 € (projets allant de 7 000 € à 2 M€)
- Montant moyen d'aide par dossier : 101 843 €

L'intervention du Pays Beaunois en matière de services au public s'est répartie sur 2 grandes opérations : la création de Maison de services au public et une action d'animation auprès des associations.



On note ainsi la création de 2 maisons de services au public (respectivement à Bligny sur Ouche et à Nuits Saint Georges), projets majeurs en termes de développement de l'accessibilité aux services sur le Pays et de renforcement du rôle des chefs-lieux de canton du Pays.

Tout comme les projets sportifs, ces dossiers sont des investissements importants mobilisant des fonds publics conséquents. A ce titre, on remarque une mobilisation importante de crédits de l'Etat sur ces opérations, en corrélation avec les priorités nationales d'organisation locales des services aux publics.

La 3<sup>ème</sup> opération concerne donc l'accompagnement de la vie associative avec une opération d'animation réalisée par le Ligue de l'enseignement qui a permis de mettre en place un réseau de relais à la vie associative et d'organiser 9 réunions d'information-formation sur la vie associative.

Cette opération a fait ressortir les besoins qu'on les responsables d'association d'être informés et guidés dans leur pratiques. Les techniciens « relais » qui ont bénéficié de l'animation de la Ligue pourraient être à terme de bons accompagnateurs mais cela nécessite un travail d'animation du réseau.

## d) L'ingénierie du Pays et la gestion du Contrat

### En quelques chiffres :

8 dossiers ont été élaborés (les financements de l'animation généraliste et thématique font l'objet d'une demande annuelle et distincte)

- 456 000 € de travaux réalisés
- 352 000 € de subventions obtenues
- Montant moyen d'un projet : 57 000 € (projets allant de 15 000 € à 88 000 €)
- Montant moyen d'aide par dossier : 44 000 €



Le coût de l'animation du Pays Beaunois depuis sa création en 2001 ne représente que 3 % du montant total des opérations et 14% du montant des subventions. L'équipe du Pays Beaunois est composée en 2006 d'un chef de projet pour l'animation généraliste, d'une animatrice tourisme et d'une secrétaire à mi-temps.

Sur le territoire bourguignon, les moyens consacrés à l'animation sont très variables :

- les équipes vont de 2 à 6 personnes,
- les budgets annuels consacrés à l'animation de 80 000 € à 250 000€.

Cette hétérogénéité est liée à plusieurs facteurs :

- la participation ou non du Conseil général pour le financement d'un poste (ce n'est pas le cas en Côte-d'Or),
- l'existence ou non d'un programme européen type Leader qui permet de financer de l'ingénierie qui profite globalement au pays.
- la volonté ou non d'avoir une équipe forte au Pays pour accompagner les porteurs de projets.

Concernant la contribution financière du territoire à l'animation du Contrat, le Pays Beaunois se situe largement dans les pays les moins coûteux avec une moyenne de 0.34 € par habitant par an pour une fourchette régionale allant de 0,34 à 9 €/ habitants. Ceci s'explique par le fait que le Pays Beaunois est un des Pays les plus peuplés de Bourgogne (les frais fixes liés à l'animation sont répartis sur un grand nombre d'habitants) et que son équipe technique est restreinte.

Globalement, les intercommunalités et les élus membres du Pays sont satisfaits de l'accompagnement que leur apporte le Pays. Le travail d'évaluation du contrat fait également ressortir une demande forte pour que le Pays :

- anime un réseau des intercommunalités du Pays,
- appui encore davantage les techniciens et les élus dans le montage de projet.



## e) Des thématiques en demi-teinte :

Malgré une volonté d'agir et une traduction en fiches actions dans le Contrat de Pays, certaines thématique n'ont pas eu l'écho espéré auprès des porteurs de projets :

### - La thématique « Enfance Jeunesse » :

Le Contrat de Pays avait prévu la création de 5 structures extrascolaires (Centre de Loisir Sans Hébergement : CLSH). Seuls 3 dossiers ont vu le jour dont 2 portés par des communes. Ceci s'explique notamment par l'absence de stratégie locale claire : Au début du Contrat, un seul EPCI avait un finalisé son diagnostic enfance jeunesse. A la fin du Contrat, seuls les 2 cantons de Beaune (hors ville de Beaune) ne sont pas encore couverts par un diagnostic. Le 1<sup>er</sup> Contrat a constitué une période d'élaboration d'une stratégie pour la plupart des intercommunalités du Pays et le 2<sup>ème</sup> Contrat doit pouvoir appuyer leurs mises en œuvre.

### - Le développement économique :

L'économie ne représente que 5 % du montant total des actions engagées et 6 % des subventions allouées (en dehors du Tourisme) et ceci malgré une forte préoccupation locale pour le développement économique.

La mobilisation des élus, des consulaires et des socio professionnels est demeurée très faible pendant le déroulement du Contrat alors qu'ils avaient été très présents dans l'élaboration de la Charte. L'ingénierie du Pays a concentré son travail sur le dispositif COPIEVAL (canton de Seurre et de Saint Jean de Losne) avec peu de retour concret pour les acteurs économiques du territoire.

D'autre part, les possibilités d'action du Pays étaient restreintes à quelques actions spécifiques en partenariat avec les consulaires (action de transmission reprise ou d'appui à la création) mais l'ensemble du territoire a tout de même bénéficié des politiques économiques institutionnelles notamment du Conseil Régional.

Etant donné l'importance de cette thématique, le futur Contrat de Pays se devra d'avoir des actions en la matière.



- **La thématique « Social » :**

Pour cette thématique, les actions du Pays devaient essentiellement s'orienter vers un travail d'animation pour mettre en réseau les acteurs et travailler sur des actions de communication. Le manque de moyen en animation sur la moitié du Contrat (1ETP) explique le peu d'actions mises en place en matière de politique sociale (insertion, personnes âgées, médical...).

On peut quand même souligner que le Pays a travaillé avec les Services Publics pour l'Emploi, les consulaires et un certain nombre de partenaires autour d'un projet de Maison de l'Emploi. Ce projet a mobilisé beaucoup de temps de travail en interne et a débouché sur la labellisation de la Maison de l'emploi et de la formation du Pays Beaunois. A ce jour, le projet « labellisé » est toujours en attente de financement auprès du Ministère.

- **Thématique environnementale :**

Cette thématique a fait l'objet de beaucoup d'actions d'affichage (sans crédits), notamment sur toutes les problématiques liées à l'eau ou au bois. Les négociations du 1<sup>er</sup> Contrat n'avaient en effet pas abouti à la mobilisation de crédits. Cette thématique environnementale a été en partie abordée dans le cadre de l'opération menée avec la Chambre d'Agriculture sur le Val de Saône mais probablement de manière peu lisible. Trois ans après, les problématiques liées à la gestion de la ressource en eau, des espaces sensibles et du bois restent d'actualité et l'environnement aura certainement un poids plus important dans le futur Contrat.

- **La mobilité :**

Pourtant sujet majeur sur le Pays Beaunois, la mobilité a peu été abordée dans ce 1<sup>er</sup> Contrat. Le Pays a réalisé son Schéma de mobilité sur 2006 - 2007 et un certain nombre de préconisations ont été faites. Elles ont trouvé peu d'échos dans les intercommunalités qui étaient absorbées par la mise en œuvre de leurs compétences obligatoires. Le nouveau Contrat de Pays devra permettre la mise en œuvre du Schéma et un travail approfondi sur l'Agglomération.



## En Conclusion, pour l'analyse thématique :

- La place prépondérante du Tourisme tant en nombre de dossiers que de montant financier (32 % du global des travaux, 42 % des aides obtenues). 68 % des subventions correspondent aux investissements effectués par les Collectivités.
- Le sport qui n'apparaissait pas comme une priorité a été très mobilisateur de crédits. Le montant des opérations est le plus élevé (36% du total des opérations).
- Les actions en matière de « services à la population » ont permis surtout d'intervenir dans la création de maisons de services au public, opérations très structurantes au niveau du territoire puisqu'il permet un maillage fin.
- L'ingénierie du Pays pèse peu sur le Contrat (3 % du montant total des actions du Pays pour 15 % des subventions).
- Les thématiques « économie, enfance, social, environnement et mobilité» insuffisamment abordées mais qui auront sans doute toutes leurs places dans les dispositifs à venir.



## 7. Une répartition géographique inégale mais justifiée des aides du Contrat de Pays

Le tableau suivant reprend les opérations suivant leur localisation géographique. Les opérations transversales ont été comptabilisé dans la catégorie Pays (ex : Appui aux créateurs d'entreprises - Chambre des métiers).

Répartition géographique des opérations du Contrat de Pays	Nombre d'opérations	Pourcentage de dossier	Montants opérations	Pourcentage montant des opérations	Montant des aides	Pourcentage montant des aides	Population du Canton ou de l'EPCI	Pourcentage population
PAYS	20	31%	773 672	5%	547 550	29%		
Cantons de Beaune	15	23%	1 415 686	9%	344 436	14%	39 205	50%
Canton de Nolay	5	8%	1 374 072	9%	310 681	12%	6 371	8%
CC du Pays de Nuits St Georges	10	16%	5 823 800	39%	519 939	20%	14 382	18%
CC de Bligny	5	8%	1 296 362	9%	300 690	12%	2 667	3%
CC Rives de Saône	9	14%	4 299 714	29%	527 404	21%	15 542	20%
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>100%</b>	<b>14 983 306</b>	<b>100%</b>	<b>2 550 700</b>	<b>100%</b>	<b>78 167</b>	<b>100%</b>

Sur les cantons de Nuits Saint Georges, Seurre-Saint-Jean-de-Losne et Nolay, on constate globalement un équilibre entre la répartition de la population et la répartition des aides du Pays.

Le canton de Bligny-sur-Ouche, organisé depuis plusieurs années en intercommunalité, a largement bénéficié des aides du Pays en réalisant des équipements collectifs et structurant (Maison de services, Dojo, CLSH...).



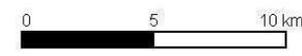
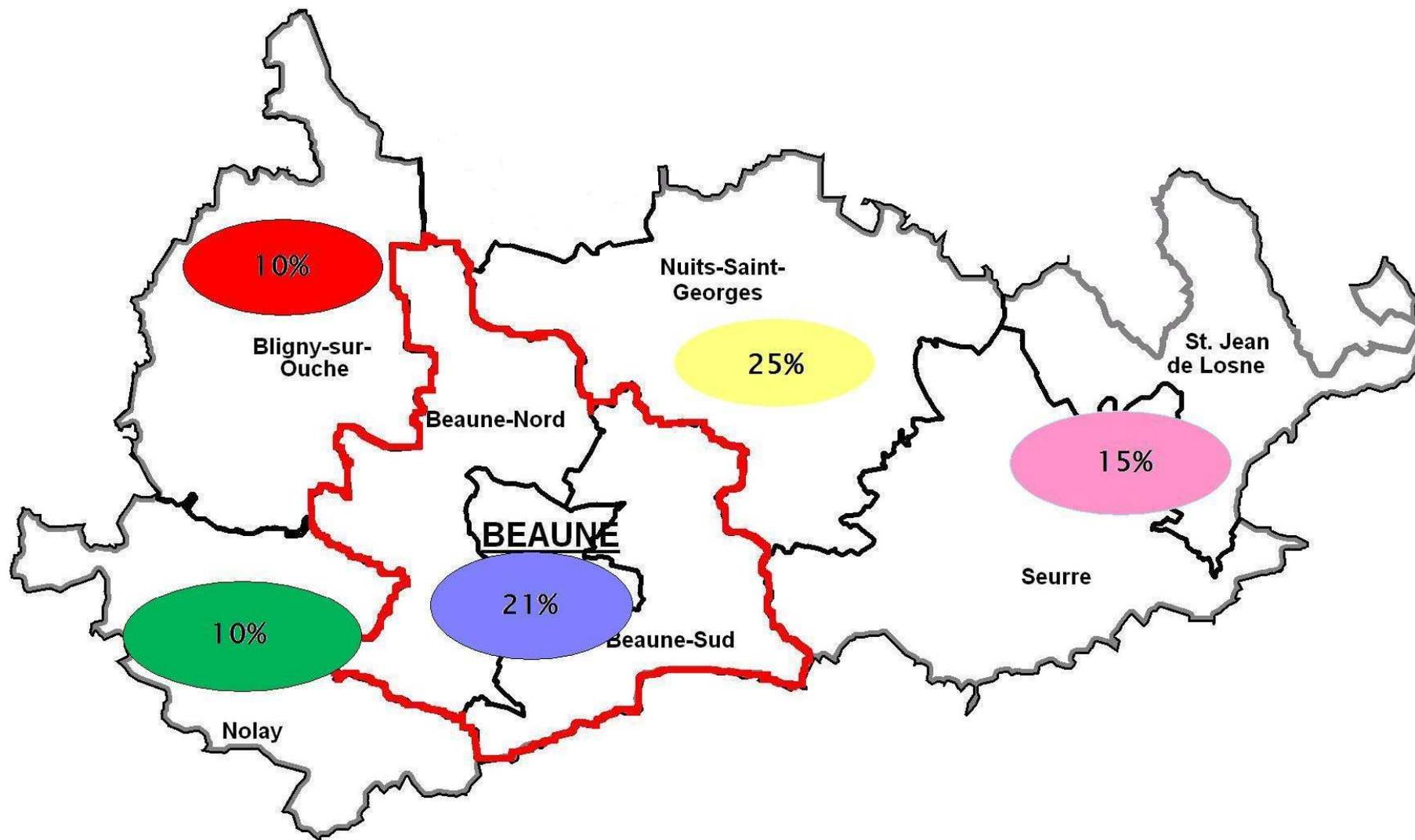
A contrario, les cantons de Beaune ont peu bénéficié des aides du Pays au regard de leur population (14% des aides pour 50% de la population). Ceci s'explique par l'absence d'intercommunalité donc de stratégie collective et par l'impossibilité de porter des opérations du fait des maîtrises d'ouvrage intercommunales imposées par le Contrat.

Sur les cantons de Beaune, le Contrat a essentiellement permis d'accompagner des projets privés ou de petits projets communaux (15 dossiers, 14 % des aides) alors que sur Bligny sur Ouche le Pays a accompagné quasi exclusivement des dossiers intercommunaux (4 dossiers sur 5 qui mobilisent 12% des aides totales du Pays).

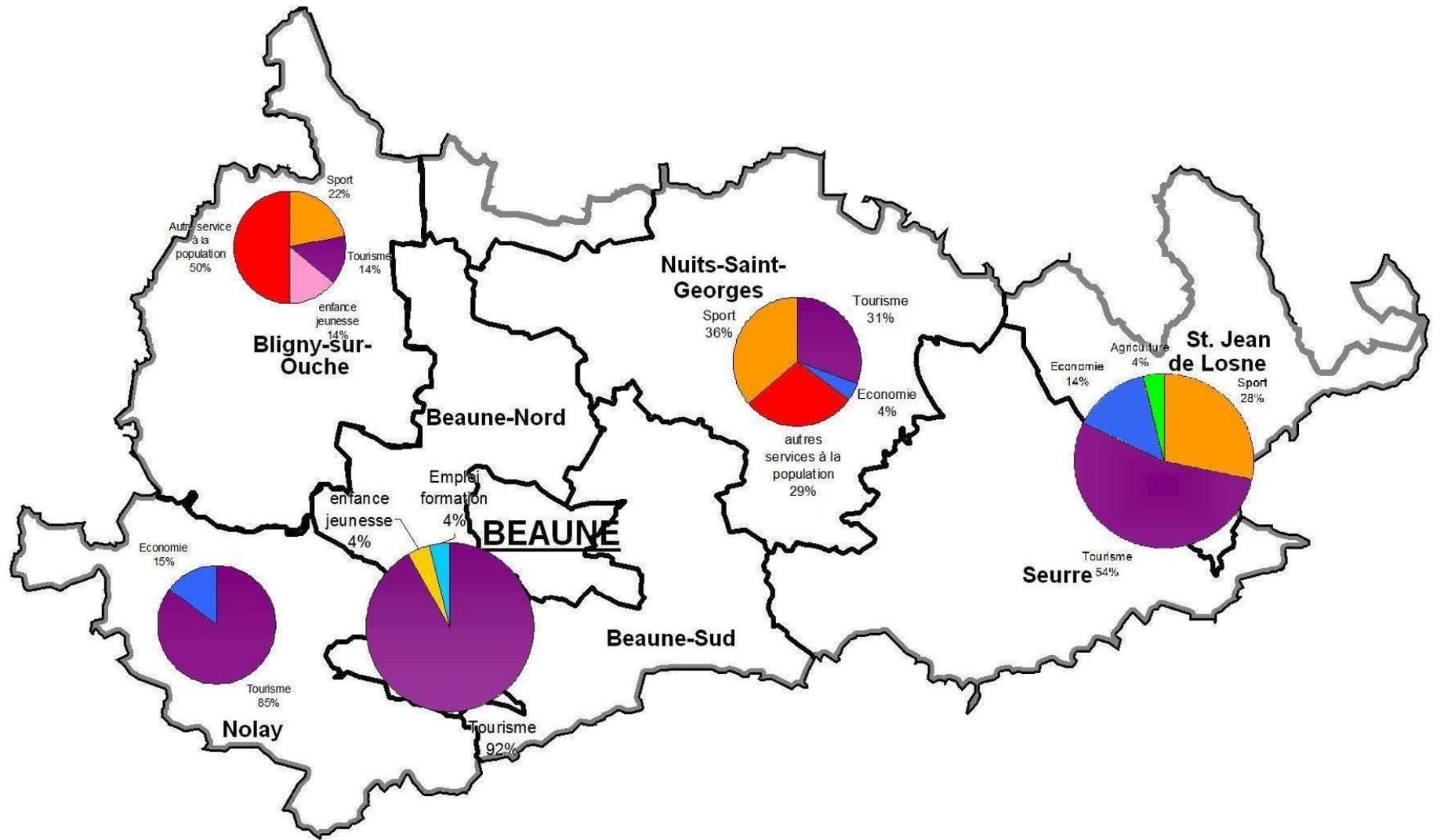
Cette analyse de la répartition géographique des aides est bien différente si on ajoute les crédits mobilisés par Nuits Saint Georges et Beaune dans le cadre du dispositif « Ville d'appui ». Les cantons de Beaune bénéficient alors de 21% des crédits ce qui paraît plus équilibré.



# Répartition géographique des aides du Contrat de Pays et des Contrats Ville d'Apui



## Répartition thématique des aides du Contrat de Pays par structures intercommunales



3a)

## a) Les opérations à l'impact « pays »

Les opérations « Pays » représentent l'ensemble des opérations ayant une vocation transversale sur le Pays. Elles constituent environ un tiers des subventions allouées via le contrat de Pays et se répartissent comme suit :

Typologie des opérations transversales Pays	Nombre d'opérations	Montants opérations	Montant des aides	Pourcentage montant des aides
Agriculture	1	33 380	16 690	3%
Ingénierie / Gestion du contrat	8	456 223	352 837	64%
Communication	3	48 190	38 551	7%
Emploi-formation / Insertion	2	89 090	34 010	6%
Economie	3	41 715	22 201	4%
Mobilité	1	50 710	40 560	7%
Urbanisme - Aménagement	1	46 464	37 171	7%
Autres services population	1	7 900	5 530	1%
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>773 672</b>	<b>547 550</b>	<b>100%</b>

On constate que les opérations d'intérêt « Pays » sont très variées et touchent 8 thématiques différentes. L'ingénierie et la gestion du Contrat représente plus de la moitié des aides obtenues (64 %) pour 5 années d'animation. Le reste des opérations est composé d'études (Schéma de mobilité, Charte Paysagère) et d'action d'animation ou de Formations Conseils (forum emploi pour les jeunes, formation pour les associations, opération sur la transmission...).



## b) Les Cantons de Beaune : une majorité de porteurs de projets privés

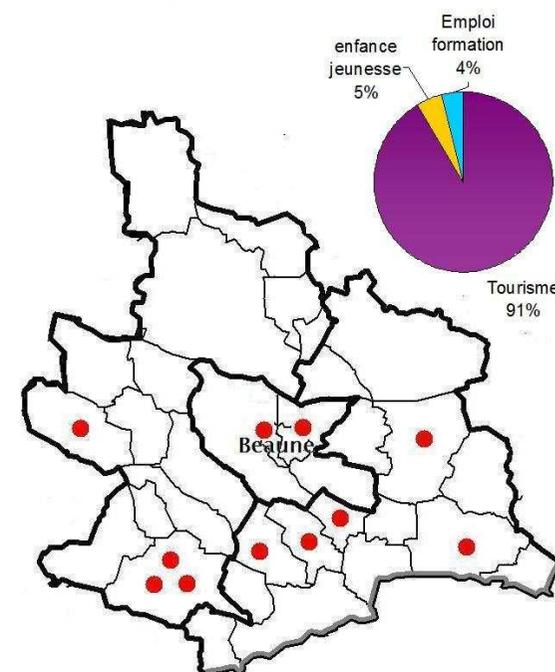
Les Cantons de Beaune Nord et Beaune Sud n'ont que très peu bénéficiés des aides du contrat de Pays. Ils n'ont obtenus que 14 % d'aides alors qu'ils représentent la moitié de la population du Pays.

A cela, trois explications :

- Lors de la négociation du premier contrat de Pays, la volonté politique était de privilégier les territoires ruraux (hors ville de Beaune) afin de concourir aux objectifs de complémentarité et de solidarité de la Charte de Pays.
- Le Contrat de Pays se devait également de soutenir prioritairement les projets intercommunaux afin de contribuer à la structuration du territoire. Les Cantons de Beaune n'ayant pas de structure intercommunale à fiscalité propre, aucune structure ne pouvait porter des dossiers d'envergure faute de compétence juridique nécessaire. A titre d'exemple, l'étude sur les plans d'eau a été portée par la communauté de communes de Nuits Saint Georges pour les communes du SIVOM de Beaune.
- Les opérations réalisées sur les cantons de Beaune sont donc principalement à maîtrise d'ouvrage privée : créations de gîtes, réhabilitation d'un hôtel, aménagement d'un camping...

Il s'agit donc d'opérations locales de faible envergure avec de modestes montants d'opérations.

Répartition géographique et thématique des actions du Contrat de Pays



Typologie des opérations Cantons de Beaune	Nombre dossiers	Montants opérations	Aides Contrat de Pays
Tourisme	11	1 315 520	311 926
enfance jeunesse	2	65 166	15 010
Emploi formation	2	35 000	17 500
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>1 415 686</b>	<b>344 436</b>



Cependant, la ville de Beaune a bénéficié d'un **contrat ville d'appui** qui lui a permis de mobiliser une enveloppe financière de 457 340 €. Grâce à cela, les Cantons de Beaune ont bénéficié de 21 % du montant total de aides (Contrat de Pays + enveloppes Ville d'appui de Beaune et de Nuits Saint Georges).

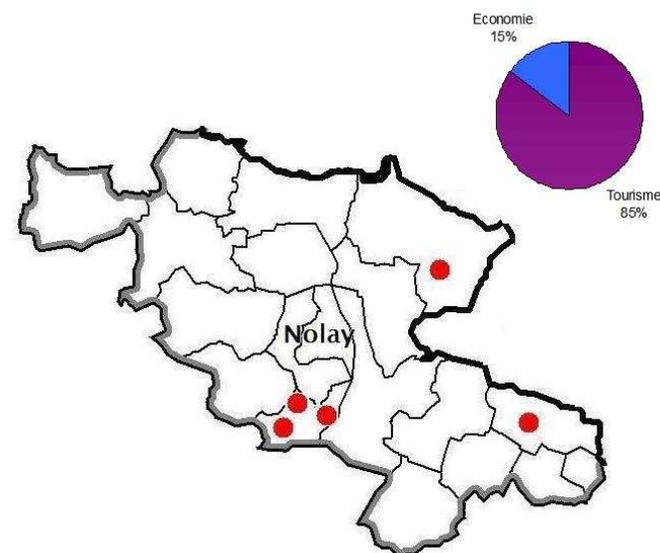
### c) Le Canton de Nolay : des projets

La part des subventions obtenues sur ce canton est supérieure à la part de la population du Canton de Nolay (12 % d'aides pour 8% de la population du Pays) mais reste dans des proportions équilibrées.

Hormis une aide conséquente pour la création de son nouvel Office de Tourisme (100 000 €) et la création de la Véloroute Santenay-Nolay (150 000 euros), le Canton de Nolay n'a pas fait l'objet d'un ensemble de projets structurants comme on a pu l'observer sur d'autres territoires.

La raison principale est similaire à celle des Cantons de Beaune : Le canton de Nolay n'appartenait pas à une structure intercommunale à fiscalité propre et le SIVOM de Nolay ne pouvait pas porter des projets surpassant ses compétences. Seules deux thématiques (tourisme et économie) ont été abordées car les maitrises d'ouvrage étaient communales ou privées.

Répartition géographique et thématique des actions du Contrat de Pays



Typologie des opérations Canton de Nolay	Nombre dossiers	Montants opérations	Aides Contrat de Pays
Tourisme	4	1 368 242	264 520
Economie	1	230 830	46 160
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>1 599 072</b>	<b>310 680</b>



La mise en place de la Communauté d'Agglomération et possibilité de contractualisation offre de nouvelles perspectives pour ce territoire de Beaune et de Nolay.

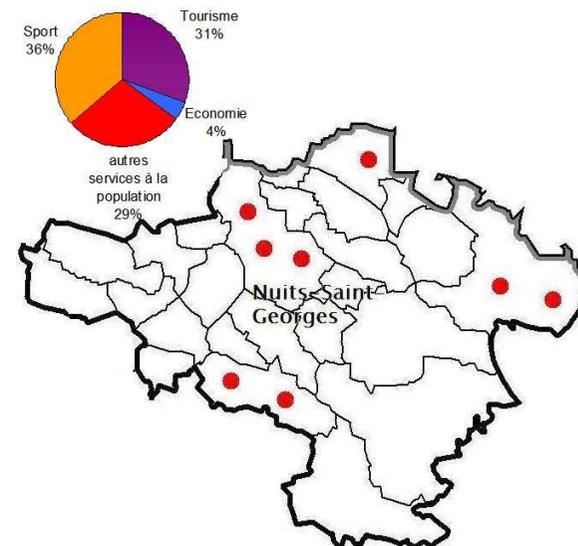
## d) Le Communauté de Communes du Pays de Nuits Saint Georges : Un ensemble de projets intercommunaux structurants

Cet EPCI se distingue par un ensemble de projets structurants ayant pour maîtrise d'ouvrage la Communauté de Communes (Maison de services au public, 2 projets sportifs dont un à vocation intercommunal). Ces trois projets représentent à eux seuls 82 % des dépenses engagées et 67% des subventions obtenues sur le canton.

On peut observer une adéquation entre la part des subventions obtenues et la part de la population de la Communauté de Communes (20 % d'aides pour 18% de la population du Pays).

L'engagement des crédits pour ces actions très mobilisatrices a pu être mise en œuvre sur la durée du Contrat grâce à la prolongation d'une année supplémentaire du Contrat et grâce à une stratégie politique affirmée.

Répartition géographique et thématique des actions du Contrat de Pays



Typologie des opérations CC de Nuits St Georges	Nombre dossiers	Montants opérations	Aides Contrat de Pays
Tourisme	6	730 311	158 818
Economie	1	114 270	22 850
autres services à la population	1	2 543 392	150 000
Sport	2	2 435 826	188 271
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>5 823 799</b>	<b>519 939</b>



De plus, la ville de Nuits Saint Georges a également bénéficié d'un **Contrat ville d'appui** qui lui a permis de mobiliser une enveloppe financière de 254 870 €.

Au final, le Canton de Nuits St Georges a bénéficié de 25.4 % du montant total des aides (Contrat de Pays + Ville d'appui).

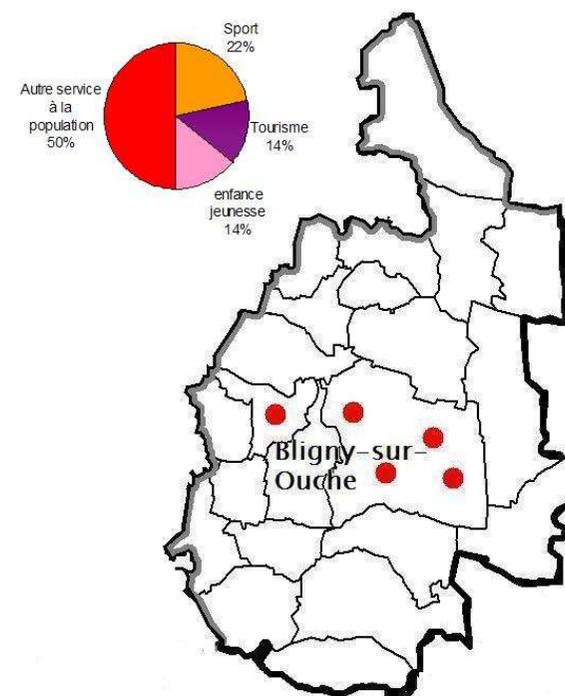
### e) La Communauté de Communes de Bligny sur Ouche : un axe fort de services à la population

Malgré une faible population (2 600 habitants soit 3% de la population du Pays), la Communauté de Communes a bénéficié de 12 % du montant total des aides du Contrat de Pays.

La Communauté de Communes a privilégié la réalisation de grands projets qui manquaient significativement dans ce territoire rural : Maison de services au public, centre de loisir et Relais Assistante Maternelle, Dojo pour compléter son équipement sportif.

Typologie des opérations Bligny sur Ouche	Nombre dossiers	Montants opérations	Aides Contrat de Pays
Sport	1	261 000	65 160
Tourisme	2	228 862	42 330
enfance jeunesse	1	214 412	43 200
Autre service à la population	1	592 088	150 000
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>1 296 362</b>	<b>300 690</b>

Répartition géographique et thématique des actions du Contrat de Pays



Contrairement à Beaune, Nuits ou Nolay, ce secteur n'a pas fait remonter beaucoup d'initiative privée (1 seul projet).



## f) La Communauté de Communes Rives de Saône

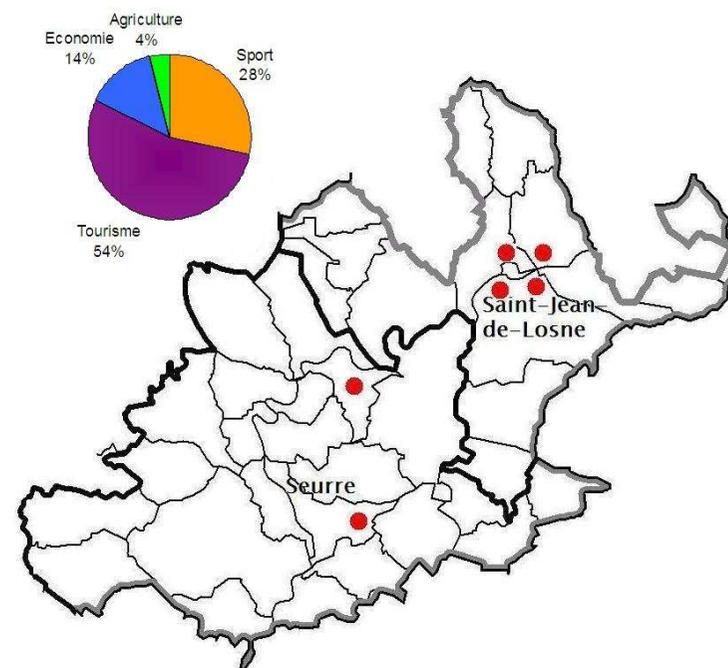
Les cantons de Seurre et Saint-Jean-de-Losne ont mobilisé les aides du Contrat de Pays en proportion de leur nombre d'habitants (environ 20%).

La Communauté de Communes a porté deux projets d'investissements majeurs dont la salle de sport de Seurre et l'aménagement de Quais de Saône de St Jean de Losne (représentant 91% du montant total des actions engagées).

D'autre part, le Contrat de Pays a permis de financer l'ensemble des études techniques nécessaires à la mise en place du projet de Stade d'eau vive.

Typologie des opérations Rives de Saône	Nombre dossiers	Montants opérations	Aides Contrat de Pays
Sport	1	2 445 781	150 000
Tourisme	5	1 444 711	283 323
Economie	1	368 405	73 681
Agriculture	2	40 817	20 400
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>4 299 714</b>	<b>527 404</b>

Répartition géographique et thématique des actions du Contrat de Pays



L'intervention du Pays sur le Val de Saône ne se limite pas aux aides techniques et financières des projets. Le Pays s'est fortement engagé dans le dispositif COPIEVAL et l'appel à projet PER pour lequel la Communauté de Communes a été retenu. Le Pays a également mobilisé des crédits de la DRT pour travailler sur un projet de classement en Station Tourisme fluviale du Val de Saône.



## En Conclusion, pour l'analyse géographique :

Les secteurs organisés en Communautés de Communes (Bligny sur Ouche, Nuits Saint Georges et Rives de Saône) ont principalement bénéficié des aides du Contrat de Pays.

A contrario pour les Cantons de Beaune et de Nolay, l'absence de structure intercommunale à fiscalité propre a été un frein réel à la mise en place de grands projets structurants.

Les maîtrises d'ouvrage privées se sont concentrées sur l'axe de la Côte viticole car c'est un axe dynamique en matière de développement économique et éminemment touristique (les aides aux privés concernaient quasi exclusivement les hébergements touristiques).

Globalement, et ce sans aucune intention, les aides de ce 1<sup>er</sup> Contrat de Pays ont été répartie de manière relativement équitable sur l'ensemble du territoire au regard de la répartition de la population.



## 8. Analyse de l'impact géographique

Pour l'analyse de l'impact géographique, chaque opération a été classé selon son impact local, cantonal, intercommunal ou Pays.

L'affectation des opérations par entité territoriale a été réalisée en interne et peut comporter une part d'arbitraire et d'interprétation.

Ainsi, la création d'un gîte sur le canton de Bligny sur Ouche a été classée dans les opérations à impact cantonal car ce secteur est peu pourvu en hébergement touristique tandis que la création d'un Gîte à Bligny les Beaune a été classée en impact communal compte tenu de l'offre déjà existante sur Beaune.

Impact géographique des opérations (hors ingénierie)	Nombre d'opérations	Pourcentages nombre opérations	Montants opérations	Pourcentages montants opérations	Montant des aides	Pourcentage montants aides
Commune	11	23%	1 358 034	11%	303 043	13%
Canton	10	21%	1 084 516	8%	228 633	10%
Communauté de Communes	10	21%	8 861 956	69%	1 197 176	52%
PAYS	16	34%	1 607 474	12%	468 949	25%
<b>TOTAL Pays hors ingénierie</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>12 911 980</b>	<b>100%</b>	<b>2 348 801</b>	<b>100%</b>

On constate ainsi que plus de trois quart des opérations soutenues par le contrat de Pays ont au moins un impact cantonal et quelles ont bénéficié de 87% des aides. Un tiers des opérations ont un impact sur l'ensemble du Pays.



## II. Evaluation du 1<sup>er</sup> Contrat du Pays Beaunois

### Volet qualitatif : Bilan des fiches actions et avis des acteurs du Pays



L'analyse qualitative du Contrat de Pays est composée d'un bilan fiches actions par fiches actions, de l'analyse des questionnaires des membres de l'Assemblée générale, du Conseil de développement et des porteurs de projets ainsi que le rendu de la vingtaine d'entretiens individuels.

### 1) Bilan des Fiches Actions du Contrat de Pays :

Le tableau d'analyse fiche par fiche du Contrat de Pays Beaunois suivant est le fruit d'un travail synthèse des actions effectuée ou non dans le cadre du Contrat sur la période 2004-2007.

Les analyses et les critiques résultent d'entretiens (Mission locale de Beaune, Chambre des Métiers...,) rapports d'évaluations (Ligue de l'Enseignement pour la vie associative, Chambre d'agriculture...) et enquête auprès des bénéficiaires des différents dispositifs.

De même, les indicateurs de résultat inscrit sur chaque fiche du Pays Beaunois ont guidé la rédaction de cette analyse fiche par fiche dans la mesure du possible (actions partiellement réalisées ou au stade de d'étude ou encore de projet).



	Ce qui a été fait	Ce qu'il reste à faire	Problèmes rencontrés	Impact	Besoins et projets
<b>Objectif de travail prioritaire 1 : Gérer durablement la ressource en eau</b>					
<b>Action 1 : Amélioration de la gestion de la ressource en eau.</b>	Fiche d'affichage – Collaboration technique avec des acteurs de l'eau, – Suivi du Contrat de rivière Dheune avec le syndicat mixte Saône Doubs, Contrat Vallée inondable.	– Sensibilisation à la gestion de l'eau, – Mise en place d'un outil d'information et de communication, – Travailler avec les collectivités.	– Le périmètre du Pays ne correspond pas à celui des politiques de la gestion de l'eau (bassin versant), – Pas de lien entre les différentes structures de gestion. – Frein des financeurs.	Nul	Mise en place d'une gestion concertée de la ressource en eau.
<b>Action 2 : Sensibilisation, promotion et mise en œuvre d'un usage agricole raisonné de la ressource en eau.</b>	Rien  Fiche d'affichage	– Mise en place du schéma de restauration et d'aménagement des points d'eau et des travaux de restauration du réseau.	– Absence de financement, – Problématique non prioritaire pour les financeurs.	Négatif : démobilisation des acteurs concernés.	Réévaluer le besoin de l'opération avec les institutions concernées (DIREN, DRAF...). Etudier l'intérêt pour le Pays d'agir sur les milieux humides et sur l'usage raisonné de l'eau par la profession agricole.



	Ce qui a été fait	Ce qu'il reste à faire	Problèmes rencontrés	Impact	Besoins et projets
<b>Objectif de travail prioritaire 2 : Préserver, faire connaître et valoriser la diversité patrimoniale du Pays</b>					
<b>Action 3 : Promouvoir et accompagner les actions de préservation et de valorisation des patrimoines bâtis et Paysagers.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Diagnostic paysager et architectural en cours</li> <li>– 1<sup>ère</sup> approche de sensibilisation avec le CAUE. en 2006</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Actions de sensibilisation et de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mobilisation des élus</li> <li>– 1<sup>ère</sup> consultation de cabinet conseil infructueuse.</li> </ul>	A venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Déclinaison de l'étude en outils pédagogiques et de communication</li> <li>– Développement d'actions concrètes par rapport aux préconisations auprès des élus, des collectivités, des socio professionnels (artisans, agriculteurs...).</li> </ul>
<b>Action 4 : Mise en place de démarches pilotes d'exploitation agricole des espaces naturels d'intérêt Pays.</b>	Animation sur les pratiques agricoles durables sur le Val de Saône par la Chambre d'Agriculture. (années 2006–2007)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action identique sur les autres secteurs du Pays</li> <li>– Développement des pratiques agricoles durables contractualisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Démarrage tardif de l'opération (décembre 2005) dû à la complexité du montage administratif du dossier,</li> <li>– Outil CAD inadapté</li> <li>– En attente d'un outil contractualisé de la Région.</li> </ul>	<p>A venir sur long terme</p> <p>Une vingtaine d'agriculteurs fortement mobilisés</p> <p>Opération importante ayant un coût minime pour le Pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Développer et faire perdurer l'action au niveau du Val de Saône</li> <li>– Mettre en place le même type d'action sur d'autres espaces sensibles (Côte et Hautes Côtes par exemple)</li> </ul>
<b>Action 5 : Initier les acteurs aux démarches de sylviculture durable.</b>	<p>Rien</p> <p>Fiche d'affichage</p>	Mobiliser les partenaires, les élus, les communes et les EPCI.	Pas considéré comme une priorité de la part des financeurs et des acteurs locaux.	Nul	Action qui peut être reproposée compte tenu des résultats de la charte paysagère et du développement du bois-énergie a minima sur l'action d'information



	<b>Ce qui a été fait</b>	<b>Ce qu'il reste à faire</b>	<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Impact</b>	<b>Besoins et projets</b>
<b>Action 6 : Soutien aux actions d'information, de sensibilisation et de découvertes des patrimoines.</b>	Rien	Tout	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu d'intérêt à réaliser la 1<sup>ère</sup> partie de l'action sans faire la suite (non financée)</li> <li>- Refus de l'inspection académique d'associer le Pays à l'école.</li> <li>- Manque de temps pour organiser les journées de formations « pro »</li> </ul>	Nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les besoins restent identiques</li> <li>- Renégocier avec l'inspection académique de l'intérêt de développer les actions au niveau de l'école et du périscolaire.</li> </ul>
<b>Objectif de travail prioritaire 3 : Dynamiser le développement économique et l'urbanisation sur l'ensemble du territoire</b>					
<b>Action 7 : Adaptation de l'offre commerciale, artisanale et de service aux particuliers du Pays</b>	Création de trois commerces multiples.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de l'appareil commercial et artisanal par pôle urbain</li> <li>- Schéma de desserte artisanale et commerciale du Pays</li> <li>- Opérations collectives pour les UCA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de mobilisation des élus des chefs lieu de canton</li> <li>- Manque de mobilisation des consulaires et des socioprofessionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact positif sur les localités des deux commerces déjà ouverts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un schéma de desserte artisanale et commerciale et des études par pôle</li> <li>- Prolonger les aides aux commerces polyvalents pour l'avenir.</li> </ul>
<b>Action 8 : Découverte des activités agricoles locales</b>	Rien		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation de la profession agricole.</li> <li>- Changement dans l'équipe du maître d'ouvrage.</li> </ul>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté réaffirmée de mettre en place les « fermes ouvertes ». (pour présenter les activités, les produits locaux...)</li> </ul>



	<b>Ce qui a été fait</b>	<b>Ce qu'il reste à faire</b>	<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Impact</b>	<b>Besoins et projets</b>
<b>Action 9 :</b> <b>Animation économique du Pays Beaunois</b>	Action d'affichage		– Blocage des financeurs sur le fait de financer une agence de développement local entraînant une impossibilité de mise en œuvre de la fiche.	Néant	– Soutenir les projets de développement économique des intercommunalités
<b>Action 10 :</b> <b>Création de "Maison de services au public" dans les bourgs-centre de canton.</b>	– Création de 2 Maison de services au public – labellisation d'un projet Maison de l'emploi et de la formation du Pays Beaunois avec des antennes locales	– Maison de services au public de Rives de Saône – Développer les projets collectifs au sein des maisons de services au public.	– Complexité des projets très consommateur temps, – 1 projet sur Nolay qui n'a pu être soutenu faute de projet collectif et d'un portage intercommunal de l'opération	A venir	– Maison de service public de Nolay et de Rives de Saône – Développement autour des TIC – Lancer la dynamique de la maison de l'emploi au sein des maisons de services au public.
<b>Action 11 :</b> <b>Soutien aux démarches de planification de l'urbanisation.</b>	– Opération de sensibilisation aux outils de planification avec le CAUE – Relance du projet de SCOT	– Schéma stratégique à effectuer – Développer les documents d'urbanisme	– Difficulté dans la mobilisation des élus, – En attente des préconisations de la charte paysagère et architecturale.	Nul	– Développer les outils de recommandations aux collectivités (charte paysagère) – Renouveler les actions de sensibilisation (CAUE) – Accompagner la mise en place du SCOT (prise en compte de la stratégie Pays



	Ce qui a été fait	Ce qu'il reste à faire	Problèmes rencontrés	Impact	Besoins et projets
<b>Objectif de travail prioritaire 4 : Valorisation localement les ressources primaires</b>					
Action 12 : Développement d'une filière courte de commercialisation des productions du Pays.	Rien	Tout	Retrait du maître d'ouvrage (Chambre d'agriculture).	Négatif car démobilisateur pour les agriculteurs	- Retravailler le projet et recherche un nouveau maître d'ouvrage.
Action 13 : Mise en place d'une filière de valorisation locale du Bois énergie.	Action d'affichage		- absence de financement	Nul	- A reprendre, notamment pour l'étude locale sur des capacités de production et de consommation. - Appui aux collectivités (équipements)
<b>Objectif de travail prioritaire 5 : Structurer une offre touristique complémentaire à la dynamique existant sur la côte viticole</b>					
Action 14 : Mise en réseau et professionnalisation des acteurs institutionnels du tourisme.	- Travail individuel avec les offices de tourisme - Montage produits touristiques « piste 21 » (CDT, CTRB) et Tourisme et Handicap sur le Canton de Nuits. - Aménagement	- Mise en réseau des offices du Pays, - Charte d'aménagement des offices de tourisme, - Editions d'une documentation touristique de Pays - Schéma de développement du Pays	- Le Pays est composé de plusieurs zones touristiques qui ne travaillent pas ensemble - Retard dans le recrutement d'une animatrice tourisme - Impossibilité de travailler avec l'ensemble des acteurs du tourisme (trop nombreux et très différents).	Positif sur le montage de produits  Négatif pour la brochure touristique	- Travailler sur une réelle mise en réseau des offices notamment par le biais de thématiques (tourisme et handicap)  - Travailler sur les besoins collectifs des acteurs du tourisme  - Développer l'appui au montage de produits



	de l'office de tourisme de Nolay.				
	<b>Ce qui a été fait</b>	<b>Ce qu'il reste à faire</b>	<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Impact</b>	<b>Besoins et projets</b>
<b>Action 15 :</b> Organisation de Forum d'échange pour les prestataires et les acteurs touristiques du Pays.	Rien de collectif	- Forum tourisme	- Report du forum lié à la mise en place de la communauté d'agglomération - Manque de prise en compte par les élus de l'intérêt de l'action pour les professionnels.	Nul	- Faire du forum un rendez-vous annuel.  - Mettre en place des réunions filières et des éductours locaux
<b>Action 16 :</b> Développer les hébergements touristiques ruraux.	- 4 hôtels - 8 gîtes, - 3 aires de camping-car - 2 campings	- 7 gîtes - 1 gîte de groupe - 1 aire de camping-car (Vallée de l'Ouche)	- Gîtes : remise en cause récurrente de la pertinence du dispositif, peu de gîte en dehors de la Côte viticole - Hôtels : aide insuffisamment incitative	Positif : - sur la Côte - sur le Val de Saône (1 <sup>er</sup> camping 3 étoile et 1 hôtel à Saint Jean) - pour les gîtes : projets de qualité et 2 dossiers Tourisme et Handicap	- développer les hébergements touristiques en dehors de la Côte viticole - Accompagner les hôtels de manière différente - Susciter des accueils spécialisé et développer les équipements de type vélo tourisme (labellisation, parc à vélo...).



	<b>Ce qui a été fait</b>	<b>Ce qu'il reste à faire</b>	<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Impact</b>	<b>Besoins et projets</b>
<b>Action 17 : Renforcement du maillage des sites et équipements touristiques "d'intérêt Pays".</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les études techniques et de faisabilité</li> <li>- Tous les projets de création ou de rénovation excepté les plans d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase investissement sur les plans d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des délais courts et des montages de dossiers complexes</li> <li>- Manque d'accompagnement des institutionnels</li> <li>- Manque de réactivité du Contrat car liste exhaustive des opérations inscrites.</li> </ul>	Impact très positif car : <ul style="list-style-type: none"> <li>- intervention sur l'ensemble du Pays</li> <li>- appui à des projets structurants et phares</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets : réhabilitation de la léproserie de Meursault, Hôtel Dieu de Seurre, route touristique sur le Pays Beaunois, projets des plans d'eau, signalétique vélo-route, station tourisme du Val de Saône et actions sur les Falaises du Pays Beaunois (Bouilland, Saint Romain...)</li> </ul>

**Objectif de travail prioritaire 6 : Favoriser l'acquisition et la transmission des patrimoines et des compétences économiques**

<b>Action 18 : Créer un réseau local de veille et d'aide à la décision par la mise en place d'un Système d'Information Territorial</b>	Action d'affichage		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de temps</li> <li>- Manque de mobilisation des partenaires.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier le besoin actuel</li> <li>- Rapprochement de cette action dans un projet global de TIC et de SIG au niveau du Pays.</li> </ul>
<b>Action 19 : Rendre les entreprises plus performantes pour réussir la transmission reprise.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAPEA : 12 entreprises</li> <li>- Aide aux créateurs repreneurs : 9 entreprises</li> <li>- Action CCI sur le COPIEVAL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux créateurs (16 entreprises) par la CCI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage tardif dû à la complexité du montage du dossier</li> <li>- Difficulté à mobiliser les professionnels</li> <li>- Faible taux d'accompagnement des artisans (10%)</li> </ul>	Impact faible au regard faible nombre d'entreprises suivies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le point sur les dispositifs et des propositions d'actions innovantes pour la transmission d'entreprise</li> </ul>



	<b>Ce qui a été fait</b>	<b>Ce qu'il reste à faire</b>	<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Impact</b>	<b>Besoins et projets</b>
<b>Action 20 :</b> Valorisation des métiers locaux du Pays : le Forum de l'alternance et de l'emploi des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 Challenges de courts métrages</li> <li>- 2 forums en 2006 et 2007</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion des courts métrages (CD ROM)</li> </ul>	Manque de consultation des consulaires et des socioprofessionnels sur les emplois à mettre en avant dans les courts métrages.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- résultats de la démarche difficilement quantifiable</li> <li>- bilan très positifs pour les professionnels associés et les jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retravailler sur les métiers en tension</li> </ul>
<b>Action 21 :</b> Sensibilisation et appuis aux entreprises pour une gestion prévisionnelle des emplois et des Compétences.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GPEC : étude dans le cadre du COPIEVAL</li> <li>- Etude sur les emplois agricoles partagés en cours</li> <li>- 2 groupements en cours de création</li> </ul>	Soutenir la mise en place de groupements d'employeurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre des acteurs important dans le cadre de la GPEC</li> <li>- manque de lisibilité par rapport aux socio professionnels,</li> <li>- travail important nécessitant des ressources humaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action limitée au Val de Saône pour la GPEC</li> <li>- Pas encore mesurable pour l'emploi agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opération de grande ampleur à effectuer sur l'ensemble du Pays beaunois pour la création de groupements d'employeurs agricoles et autres.</li> </ul>
<b>Action 22 :</b> Développement d'actions de médiation dans la formation et l'emploi des jeunes.	Action d'affichage réalisée par la mission local hors contrat de Pays.				



	Ce qui a été fait	Ce qu'il reste à faire	Problèmes rencontrés	Impact	Besoins et projets
<b>Objectif de travail prioritaire 7 : Améliorer l'offre sanitaire et sociale par une mise en réseau et un renforcement du maillage des acteurs</b>					
Action 23 : Renforcer le partenariat des acteurs de l'insertion et de l'économie	Rien	Tout	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrait du maître d'ouvrage : le Conseil général de Côte d'Or</li> <li>- Difficultés de mobilisation des élus et des socioprofessionnels sur la thématique de l'insertion.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunir l'insertion, l'économie et l'environnement (ex : filière bois).</li> </ul>
Action 24 : Mise en place et animation d'un réseau médico-social.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action d'animation</li> <li>- Contribution à l'analyse régionale de l'offre de soin</li> <li>- Appui au montage de projet de la Maison médicale de garde du Pays Beaunois</li> <li>- Appui à la CC de Bligny/Ouche pour un projet de Maison médicale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion de fond à mener avec les professionnels et les collectivités locales sur l'hébergement des personnes âgées en milieu rural</li> <li>- Renouvellement de l'offre de soins et de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact local positif pour la maison médicale du Pays Beaunois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin fort pour les secteurs ruraux du Pays Beaunois</li> <li>- Accompagnement des projets de maisons médicales et de l'offre de soins nécessaires,</li> <li>- Accompagnement des projets d'hébergement des personnes âgées.</li> </ul>



	<b>Ce qui a été fait</b>	<b>Ce qu'il reste à faire</b>	<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Impact</b>	<b>Besoins et projets</b>
<b>Action 25 :</b> Valorisation des métiers d'Aide à domicile par une mise en réseau des structures.	Rien		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de temps pour l'animation</li> <li>- Manque de mobilisation des partenaires</li> <li>- Pas de lien entre CLIC et Pays</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- opération à rediscuter avec les CLIC</li> </ul>
<b>Action 26 :</b> Organisation des services à l'enfance à l'échelle du Pays.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de 3 CLSH</li> <li>- 4 Diagnostics enfance-jeunesse réalisés : Bligny-Nolay-Rives de Saône et Nuits St Georges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic enfance jeunesse sur les cantons de Beaune</li> <li>- Liens entre les différents projets des CC du Pays,</li> <li>- Expérimentation sur la mobilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intercommunalités en phase de diagnostic donc pas tout à fait prêtes à porter des investissements lourds</li> <li>- absence de stratégies collectives locales claires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- limité car appui à de petites structures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renouveler l'accompagnement sur des projets intercommunaux</li> <li>- mettre en place une actions de coopération entre les intercommunalités du Pays</li> </ul>
<b>Objectif de travail prioritaire 8 : Renforcer l'intégration au Pays par le développement des services et des infrastructures culturels, sportifs et de loisirs</b>					
<b>Action 27 :</b> Création d'un réseau d'accompagnement de la vie associative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un réseau à la vie associative</li> <li>- Formation des relais</li> <li>- Mise en place des réunions des formations aux associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire vivre le réseau et mettre en place les outils : annuaire des associations, guides pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés à mobiliser les élus</li> <li>- Difficulté à animer un réseau sans moyen humain</li> <li>- Besoin d'une mise à disposition officielle des agents relais,</li> <li>- Manque de communication sur session de formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impacts positifs sur les associations qui ont suivis les formations (107 personnes au total).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finaliser et signer la charte du réseau à la vie associative</li> <li>- Dégager du temps de travail collectif pour les relais</li> <li>- Avoir les ressources humaines en interne au Pays pour mener cette action</li> </ul>



	<b>Ce qui a été fait</b>	<b>Ce qu'il reste à faire</b>	<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Impact</b>	<b>Besoins et projets</b>
<b>Action 28 :</b> Soutien à la diversification et la mutualisation des interventions de découverte des pratiques culturelles et sportives en milieu scolaire et périscolaire	Rien	– Travailler avec les intercommunalités sur les activités pédagogiques périscolaires et extrascolaires.	– Action non prioritaire pour les financeurs – Refus de l'inspection académique d'associer le Pays à l'école.		– A renégocier avec l'inspection académique de l'intérêt de développer les actions au niveau de l'école et du périscolaire.
<b>Action 29 :</b> Renforcement du maillage des équipements sportifs à l'échelle du Pays.	– Schéma des équipements sportifs du Pays – 4 projets : Dojo de Bligny Salle de sport de Seurre Salle de combat et complexe intercommunal de rugby de Nuits Saint Georges.	– Un équipement sportif structurant sur Saint Jean de Losne	– Difficulté pour les élus de hiérarchiser les projets sportifs structurants.	– Impact positif en zone rural (Seurre, Bligny sur Ouche) Rééquilibrage à terme de la répartition géographique des licenciés.	– Un équipement sportif structurant sur Saint Jean de Losne – Concentrer les interventions sur des projets structurants et intercommunaux – Communiquer sur les aides financières liées à la pratique sportives (licences...)



	<b>Ce qui a été fait</b>	<b>Ce qu'il reste à faire</b>	<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Impact</b>	<b>Besoins et projets</b>
<b>Objectif de travail prioritaire 9 : Renforcer et améliorer les conditions de mobilité au sein du Pays</b>					
<b>Action 30 : Mise en place d'un Schéma de mobilité à l'échelle du Pays.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réalisation du schéma de mobilité du Pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– appropriation des propositions du schéma de mobilité par les intercommunalités et mise en place des expérimentations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Complexité de la thématique</li> <li>– Frilosité des intercommunalités pour la mise en pratique</li> <li>– Difficultés de mesurer les besoins et les coûts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Impact positif : une meilleure vision du PAYS</li> <li>– Bienfondé de l'ouverture au public des lignes scolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Retravailler avec les intercommunalités pour la mise en œuvre des préconisations (ex : ouvertures des transports scolaires, aménagement de gare)</li> <li>– Perspectives intéressantes du nouveau cadencement TER</li> </ul>
<b>Objectif de travail prioritaire 10 : Renforcer les habitudes de coopération intercommunale et les pratiques de concertation</b>					
<b>Action 31 : Animation du Pays</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Animation généraliste et thématique</li> <li>– Accompagnement des porteurs de projets</li> <li>– Animation hors contrat (Maison de l'emploi, COPIEVAL...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en œuvre des actions d'animation dans le domaine : eau, sylviculture durable, réseau de veille économique, réseau médico-social, action culturelle et sportive...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Frein à l'embauche pour l'animation thématique tourisme,</li> <li>– Manque d'ingénierie pour les relais locaux à la vie associative,</li> <li>– Programme de travail sur-évalué</li> <li>– Mobilisation des membres du Pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact positif : Satisfaction générale de l'accompagnement des porteurs de projets publics et privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– à minima maintenir les moyens d'animation</li> <li>– accroître les moyens d'animation si le Pays a la volonté d'agir sur l'ensemble des thématiques locales</li> </ul>
<b>Action 32 : Stratégie de Communication du Pays.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Logo, charte graphique</li> <li>– 2 Lettres de Pays</li> <li>– Site internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– plaquettes d'information,</li> <li>– lettre de Pays trimestrielle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mobilisation des membres du Pays.</li> <li>– Temps à consacrer par l'équipe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– impact positif de la Lettre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pérenniser la Lettre de Pays</li> <li>– Développer l'extranet</li> <li>– Avoir des moyens humains et matériels.</li> </ul>



## En Conclusion, pour l'analyse des fiches-actions :

Sur 32 fiches action :

- 9 fiches « d'affichage » dès la signature du Contrat qui sont restées secondaires
- 4 fiches n'ont pas été mises en œuvre
- 8 fiches ont été partiellement mises en œuvre
- 11 fiches ont été complètement mises en œuvre

L'analyse fiche par fiche a mis en exergue les difficultés d'agir uniformément sur un plan d'actions extrêmement large regroupant une multitude de thématiques, d'acteurs et d'institutions partenaires.

Cette difficulté est accentuée par la structuration restreinte de l'équipe technique du Pays : 1 ETP en 2005, 1,5 ETP puis 2,5 mi-2006.

La structure même du Contrat (liste exhaustive des opérations éligibles) n'a pas permis de soutenir les projets qui sont apparus en cours d'exercice (aides au tourisme notamment).

De plus, certaines actions partiellement mises en œuvre devront être poursuivies ou être traduites en actions dans le futur Contrat de Pays (mobilité, charte paysagère...).



## 2) Avis des acteurs du Pays :

Pour analyser les avis des « acteurs » du Pays, la méthodologie employée s'appuie sur des questionnaires et des entretiens personnels avec les collectivités locales, les élus, les porteurs de projet, les techniciens et les acteurs locaux :

- 23 entretiens individuels (1h-1h30) accompagnés d'un questionnaire ont été effectués avec les membres de l'Assemblée générale du Pays et du Conseil de développement (cf. questionnaire en annexe).
- Un quinzaine de porteurs de projets ont répondu au questionnaire d'évaluation du Pays Beaunois. Les résultats de ce questionnaire ont une portée limitée étant donné que la plupart des actions engagées ne sont pas terminées à ce jour (cf. questionnaire en annexe).
- Entretiens avec le personnel des EPCI.

### a) Résultats des entretiens avec les membres de l'Assemblée Générale et les membres du Conseil de développement :

#### Concernant l'organisation du Pays :

##### ▪ Les moyens techniques :

L'effectif du Pays paraît satisfaisant. On note la volonté de garder une petite structure.

La qualité de l'animation et de l'ingénierie est unanime tant au niveau de l'efficacité que de la disponibilité de l'équipe. L'équipe du Pays doit rester un facilitateur notamment au regard de la complexité de montage de projet et ne pas augmenter l'aspect réglementaire.

Le besoin d'accompagnement par le Pays est d'autant plus présent que les structures sont petites.

##### ▪ Le fonctionnement des instances :

- La composition du Conseil de Développement est à revoir :



Les acteurs locaux souhaitent continuer à pouvoir associer un maximum de personnes au Pays, cependant il est difficile de trouver des représentants notamment socioprofessionnels disponibles. Il faut renouveler les membres pour avoir des personnes motivées et améliorer le taux de participation.

- Le fonctionnement du Conseil de Développement :

Il faut établir un calendrier prévisionnel annuel des réunions pour faciliter l'organisation.

L'organisation du Conseil de développement et de l'Assemblée générale le même jour est à garder.

Maintien des auditions des porteurs de projets.

Il faut envisager de donner un rôle plus prospectif au Conseil de développement, et pas seulement un rôle consultatif.

Pour le prochain Contrat, on peut envisager que le Conseil de développement ait un rôle de pilotage global des projets du territoire, du suivi et de l'évaluation des actions engagées.



Concernant la mise en œuvre du Contrat :

Thème de l'opération	Plus-value du Pays		Observations
	Oui	Non	
Développement durable de l'agriculture		■	Ce thème n'a pas été assez traité pour les membres de l'AG
Préservation et valorisation des patrimoines bâtis et paysagers			Plus value neutre car l'action n'est pas finalisée à ce jour
Développement de l'appareil commercial			Plus value neutre : Pas assez d'actions (seulement trois commerces ruraux).
Création de maison de services au public	■		Plus value positive.
Mise en réseau des professionnels du tourisme		■	Le forum tourisme n'a pas été encore réalisé.
Développement des hébergements touristiques	■		Thème très largement traité d'après les membres de l'AG. Les aides aux gîtes ont fait l'objet de nombreuses critiques.
Développement des sites touristiques	■		Sujet globalement bien traité.
Appui aux entreprises artisanales et commerciales		■	Ce thème n'a pas été assez traité
Actions métiers auprès des jeunes		■	Les actions auprès des jeunes n'ont pas convaincu de manière générale (challenge des courts métrages).
Développement des services à l'enfance	■		Sujet globalement bien traité.
Soutien à la vie associative		■	Globalement, ce thème n'a pas été ou pas assez traité d'après les membres de l'AG.
Développement des équipements sportifs	■		Sujet globalement bien traité.
Mobilité	■		Sujet globalement bien traité même si il y a beaucoup d'attente dans la mise en œuvre du schéma de mobilité.



### *Une bonne cohérence entre Contrat et Charte mais une stratégie à clarifier*

Globalement les membres du Pays constatent qu'il y a bien eu cohérence entre les projets financés par le Pays et les objectifs de la Charte. Cependant, la stratégie initiale du Pays n'a pas totalement abouti à : « développer la diversité du territoire pour dégager de nouvelles richesses, des complémentarités et des solidarités » dans la mise en œuvre du Contrat. Cette stratégie est jugée comme moyennement claire : une clarification est attendue pour le futur Contrat de Pays.

Les engagements pris par le Pays dans le Contrat ont été tenus. L'articulation urbain /rural a été traitée dans le Contrat mais devra rester une priorité dans l'avenir notamment avec la mise en place de l'Agglomération.

### *Le Pays doit continuer à soutenir les intercommunalités*

L'esprit intercommunal a très nettement progressé depuis le début de la démarche Pays. Un travail de collaboration est maintenant à mettre en place :

– Les intercommunalités ne se sont pas encore dotées de toutes les compétences techniques et juridiques nécessaires à la mise en place des projets soutenus par le Pays. L'appui du Pays est donc jugé comme important.

Il serait intéressant de mettre en place des rencontres « techniciens » entre les intercommunalités du Pays (sujets transversaux...).

### *Améliorer la connaissance du Pays, des enjeux et de ses actions*

La grande majorité des membres de l'Assemblée générale se sentent à l'aise pour parler du Pays (notamment au sein des Conseils municipaux ou des intercommunalités) mais ils constatent des disparités entre les élus dans le degré de connaissance du Pays et de ses enjeux. Cette connaissance est jugée :

- Bonne pour les Conseillers généraux
- Moyenne pour les Maires et les Conseillers communautaires
- Insuffisante voir très insuffisante pour les Conseillers municipaux

Un travail de communication et de mobilisation devra être entrepris pour améliorer la situation.



### *Concentrer les moyens d'actions du Pays*

Les élus souhaitent que le Pays continue à soutenir les projets structurants, et notamment les investissements et pas les micro-projets pour éviter le saupoudrage des crédits.

Le Pays devra travailler sur la transversalité des projets et se poser, à chaque action, la question de la plus value du projet pour l'ensemble du Pays Beaunois. Le Pays devra avoir une analyse globale et savoir dire non quand les projets ne sont pas assez structurants.

### b) Résultats de l'enquête auprès des porteurs de projets :

#### *La qualité d'accueil du Pays :*

- L'animateur Pays a très majoritairement permis d'accompagner la définition du Projet et le montage du dossier. 93% des porteurs de projet ont trouvé l'accompagnement utile et 73 % l'ont trouvé efficace.
- Pour les porteurs de projets, le Pays a principalement contribué à faire connaître les dispositifs d'aides. 50% des porteurs de projets ont estimé avoir obtenus d'autres subventions grâce à l'aide du Pays Beaunois.
- La moitié des porteurs de projets ne connaissait pas le Pays avant de faire appel aux dispositifs d'aides.

#### *L'instruction des dossiers :*

- Peu de difficultés ont été rencontrées au moment de l'instruction du dossier chez les financeurs.
- Le délai d'instruction et de versement de la subvention ont été jugés normaux.
- 73% des porteurs de projets ont trouvés un intérêt à présenter leur dossier au Conseil de développement.
- Majoritairement (60%), les porteurs de projets pensent que l'action dont ils ont bénéficiée doit être reconduite dans le prochain Contrat.



### c) Entretiens avec le personnel des EPCI

Globalement, les techniciens des EPCI ont montré de l'intérêt à pouvoir se rencontrer ponctuellement sur des problématiques d'aménagement du territoire ou de développement économique. Cette demande est d'autant plus forte quand il s'agit de dossiers transversaux (ex : la diffusion haut débit dépasse largement les frontières administratives). Le Pays peut être le relais pour mettre en place ce type de rencontre.

### d) Evolution à prendre en compte et orientations du futur Contrat de Pays

– Les évolutions à prendre en compte :

Une simplification de la structure du Contrat de pays s'impose en évitant la multiplication des fiches-actions mais également un cadre d'intervention trop restrictif. Une adaptabilité du Contrat aux projets émergents doit être mise en place soutenir des projets nouveaux non prévus lors de la négociation du Contrat.

La volonté générale est de focaliser l'action du Pays sur les grands projets et ainsi d'éviter le saupoudrage des aides publiques. Les projets accompagnés par le Contrat de Pays devront contribuer à apporter une plus value pour l'ensemble du Pays (critère de contre-partie à étudier).



## En conclusion, pour le Volet Qualitatif :

L'analyse fiche par fiche a mis en exergue les difficultés d'agir uniformément sur un plan d'actions extrêmement large regroupant une multitude d'acteurs et d'institutions partenaires.

Il ressort de l'analyse qualitative un intérêt important pour la structure Pays comme étant un espace de réflexions et d'actions. Le Pays permet de rationaliser et de dynamiser l'action publique. De même, grâce à l'ingénierie développée par le Pays, les Communes, les Communautés de Communes, les Consulaires et les porteurs de projets privés ont pu bénéficier d'un apport technique et méthodologique ne se limitant pas aux seules actions éligibles au Contrat de Pays.

D'autre part, la réussite du futur Contrat de Pays devra passer par une participation et une remobilisation de son Conseil de développement.

D'ordre général, il ressort des entretiens une réelle volonté de travailler avec le Pays pour préparer les actions territoriales de demain.



## Conclusion générale :

**Préconisation 1 :** Simplifier la structure du nouveau Contrat de pays et éviter d'avoir un cadre d'intervention trop restrictif pour répondre aux projets émergents.

**Préconisation 2 :** Focaliser l'action du Pays sur 4 ou 5 grands thèmes d'interventions afin d'éviter le saupoudrage des aides publiques.

**Préconisation 3 :** Les projets accompagnés par le Contrat de Pays devront contribuer à apporter une plus value pour l'ensemble du Pays. Le critère de contre-partie devra être moteur pour l'éligibilité des actions à soutenir.

**Préconisation 4 :** Mener une action de remobilisation auprès des membres du Conseil de développement (notamment des socioprofessionnels)

**Préconisation 5 :** Renforcer le pilotage du projet du Pays et du contrat notamment par le Conseil de développement

**Préconisation 6 :** Développer la mobilisation et la communication notamment auprès des communes, communautés de communes

**Préconisation 7 :** Renforcer l'ingénierie du Pays et des communautés de communes. Renforcer le rôle fédérateur du Pays auprès des intercommunalités

**Préconisation 8 :** Rester pragmatique et veiller à ne pas rajouter de contraintes complémentaires au montage des projets



## Annexes :

- Annexe 1 : Tableau récapitulatif des objectifs de la Charte de Pays
- Annexe 2 : Questionnaire Membre de l'Assemblée générale et du Conseil de développement
- Annexe 3 : Questionnaire porteurs de projets



## TROIS ORIENTATIONS GENERALES ET DIX OBJECTIFS DE TRAVAIL PRIORITAIRES REPERES

**Le Pays Beaunois, Cultivons ensemble notre diversité !**

*Trois orientations  
générales*

Préserver et valoriser  
les richesses naturelles  
et patrimoniales du Pays

Dynamiser les  
développements  
urbain  
et économique  
sur l'ensemble  
du territoire

Améliorer la vie  
quotidienne au Pays

*Dix objectifs de travail prioritaires*

1 - Gérer durablement les ressources en eau sur la base des spécificités et des complémentarités Auxois-Morvan / Hautes-Côtes / Côte viticole / Plaine

2 - Préserver, Faire connaître et valoriser  
la diversité patrimoniale du Pays

3 - Privilégier un développement de l'urbanisation et de l'économie  
équilibré et sur plusieurs pôles à l'échelle du Pays

4 - Valoriser localement les ressources primaires à la faveur  
de la complémentarité entre les territoires du Pays

5 - Structurer une offre touristique complémentaire  
à la dynamique existant sur la côte viticole

6 - Favoriser l'acquisition et la transmission des patrimoines et des  
compétences économiques dans le cadre du "bassin d'emplois Pays"

7 - Améliorer l'offre sanitaire et sociale par une mise en réseau et  
un renforcement du maillage des acteurs à l'échelle du Pays

8 - Renforcer l'intégration au Pays par le développement des échanges et  
des infrastructures sportifs, culturels et de loisirs au sein du Pays

9 - Renforcer et améliorer les conditions de mobilité au sein du Pays

10 - Renforcer  
les coopérations  
institutionnelles  
pour l'élaboration  
et le portage des  
projets





## ANNEXE 2

**EVALUATION DU CONTRAT DE PAYS 2004-2006 :  
Questionnaire.**

I. FICHE D'IDENTITE

II. ORGANISATION DU PAYS

III-MISE ENOEUVRE ET IMPACTS DU CONTRAT

IV - ACTEURS ET PARTENARIATS

V- FUTUR CONTRAT

I. FICHE D'IDENTITE



1) Votre Nom et votre Fonction :

## II. ORGANISATION DU PAYS

2) Organisation des Assemblées générales, votre avis sur :

✓ Les délais d'invitation ?

- Bon
- Moyen
- A revoir : .....

✓ L'organisation du Conseil de développement et de l'Assemblée générale le même jour ?

- Oui
- Non

Si non, pourquoi : .....

.....

✓ L'organisation de l'analyse des dossiers de subventions ? (Avis du Conseil de développement puis décision de l'Assemblée générale)

- Bon
- Moyen
- A revoir : .....

✓ Le maintien des auditions des porteurs de projet ?



- Oui
- Non

Si non, pourquoi : .....

.....

✓ L'organisation avec les financeurs ?

- Bon
- Moyen
- A revoir : .....

✓ Avez-vous porté un dossier :

- Oui
- Non

Comment avez-vous trouvé l'accompagnement technique du Pays :

- Utile
- Inutile
- Efficace
- Inefficace

Si oui : Comment avez-vous trouvé le délai d'instruction :

- Rapide
- Normal
- Trop long

Si non, avez-vous un avis ou des remarques à faire sur la procédure:

.....  
.....

✓ Êtes-vous satisfait des modalités de déroulement des CLEP :

- Oui
- Non

Si non, pourquoi : .....



.....

3) Organisation du Conseil de développement :

✓ Etes-vous satisfait de la composition du Conseil de développement ?

- Oui
- Non

Si non, pourquoi : .....

.....

✓ Quel est selon-vous le rôle actuel du Conseil de développement ? (Choix multiple)

- Rôle uniquement consultatif.
- Participer activement à l'élaboration de la charte.
- Participer activement à l'élaboration du Contrat.
- Validation du contrat.
- Suivi des projets mis en œuvre.
- Participer au pilotage global du projet de territoire.
- Evaluation des actions engagées.
- Animation du projet de territoire.
- Evaluation du contrat.
- Autres rôles, préciser : .....

✓ Quel rôle devra avoir le prochain Conseil de développement ? (Choix multiple)

- Rôle uniquement consultatif.
- Participer activement à l'élaboration de la charte.
- Participer activement à l'élaboration du Contrat.
- Validation du contrat.
- Suivi des projets mis en œuvre.
- Participer au pilotage global du projet de territoire.
- Evaluation des actions engagées.



- Animation du projet de territoire.
- Evaluation du contrat.
- Autres rôles, précisé : .....

✓ Comment qualifieriez-vous le degré de connaissance des socioprofessionnels sur la notion de Pays et ses enjeux ?

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Insuffisant
- Très insuffisant

✓ Avez-vous des remarques à faire pour améliorer le fonctionnement du Conseil de développement ou de l'Assemblée générale ?

.....  
.....

4) Organisation technique du Pays Beaunois :

✓ L'effectif salarié, ou mis à disposition, du Pays est-il pertinent ? (nombre et équivalent temps plein) Rappel :

- Chef de Projet : temps plein
- Animatrice tourisme : temps plein
- Secrétaire : mi-temps

Quelles évolutions souhaiteriez-vous voir apportées ?

.....  
.....

✓ La qualité de l'animation et de l'ingénierie proposée par le Pays vous satisfait-elle?

- Oui
- Non



Si, non pourquoi : .....

III- MISE EN ŒUVRE ET IMPACTS DU CONTRAT

5) Impacts de la démarche de pays sur la faisabilité du Projet

Thème de l'opération	Plus-value du Pays en ce qui concerne ces thèmes		Observations
	Oui	Non	
Développement durable de l'agriculture			
Préservation et valorisation des patrimoines bâtis et paysagers			
Développement de l'appareil commercial			
Création de maison de services au public			
Mise en réseau des professionnels du tourisme			
Développement des hébergements			



touristiques			
Développement des sites touristiques			
Appuis aux entreprises artisanales et commerciales			
Actions métiers auprès des jeunes			
Développement des services à l'enfance			
Soutien à la vie associative			
Développement des équipements sportifs			
Mobilité			

6) Globalement, comment jugez-vous la cohérence entre les projets financés par le Pays et les objectifs de la Charte ?

- satisfaisante
- insatisfaisante
- des améliorations à apporter :

7) Globalement, comment jugez-vous la cohérence entre les projets financés par le Pays et les objectifs du Contrat de Pays?

- satisfaisante
- insatisfaisante
- des améliorations à apporter :

8) Comment percevez-vous les relations au sein des différentes collectivités locales (EPCI, SIVOM) pour la mise en œuvre du Contrat de Pays ?

- existante
- inexistante



- efficace
- Inefficace

9) Avez-vous retrouvé la stratégie du Pays « développer la diversité du territoire pour dégager de nouvelles richesses, des complémentarités et des solidarités » dans la mise en œuvre du Contrat ?

- Oui
- Non

Si, non pourquoi :.....

.....

10) Comment avez-vous apprécié la stratégie du Pays ?

- suffisamment claire
- insuffisamment claire
- suffisamment pertinente
- insuffisamment pertinente

Si insuffisamment, Pourquoi :.....

11) Les engagements pris par le Pays dans le contrat ont-ils été facilement tenus ?

- Oui
- Non

Si non lesquels et pourquoi selon vous :

.....

12) L'articulation urbain /rural a-t-elle été traitée dans le contrat

- Oui
- Non

Si oui, citez les actions qui pour vous articulent l'urbain et le rural :

.....



Avez-vous connaissance des projets soutenus dans le cadre des contrats villes d'appui.

- Oui
- Non

Pouvez-vous en citer au moins un.....

13) Comment percevez-vous les partenariats entre les financeurs et le Pays pour la mise en œuvre du contrat ?

<u>Etat</u>	<u>Région</u>
Bonne entente générale	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Bonne circulation de l'information	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Bonne concertation opérationnelle	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

#### IV - ACTEURS ET PARTENARIATS

14) Selon vous :

- L'esprit intercommunal a progressé depuis le début de la démarche Pays.
- L'esprit intercommunal n'a pas progressé depuis le début de la démarche Pays.



15) Comment appréciez-vous la cohérence entre les projets du Pays et les projets des EPCI menés hors contrat ?

- Satisfaisante
- Insatisfaisante

16) Vous paraît-il intéressant de mettre en place des rencontres entre les intercommunalités du Pays?

- Oui
- Non

Pourquoi : .....

17) Selon vous, est-ce que les intercommunalités se sont dotées des compétences techniques et juridiques nécessaires à la mise en place des projets soutenus par le Pays ?

- Oui
- Non

18) Sur l'ensemble de la démarche (élaboration charte, contrat, mise en œuvre), estimez-vous que le Pays a sollicité les acteurs locaux (privés et publics) de manière :

<u>Elaboration charte</u>	
<u>Elus</u>	<u>Privés</u>
<input type="checkbox"/> Très fréquente	<input type="checkbox"/> Très fréquente
<input type="checkbox"/> Fréquente	<input type="checkbox"/> Fréquente
<input type="checkbox"/> Raisonnable	<input type="checkbox"/> Raisonnable
<input type="checkbox"/> Peu	<input type="checkbox"/> Peu
<input type="checkbox"/> Très peu	<input type="checkbox"/> Très peu

Remarques : .....  
 .....

<u>Elaboration du Contrat</u>	
<u>Elus</u>	<u>Privés</u>



<input type="checkbox"/> Très fréquente	<input type="checkbox"/> Très fréquente
<input type="checkbox"/> Fréquente	<input type="checkbox"/> Fréquente
<input type="checkbox"/> Raisonnable	<input type="checkbox"/> Raisonnable
<input type="checkbox"/> Peu	<input type="checkbox"/> Peu
<input type="checkbox"/> Très peu	<input type="checkbox"/> Très peu

Remarques : .....

.....

<u>Mise en œuvre du Contrat</u>	
<u>Elus</u>	<u>Privés</u>
<input type="checkbox"/> Très fréquente	<input type="checkbox"/> Très fréquente
<input type="checkbox"/> Fréquente	<input type="checkbox"/> Fréquente
<input type="checkbox"/> Raisonnable	<input type="checkbox"/> Raisonnable
<input type="checkbox"/> Peu	<input type="checkbox"/> Peu
<input type="checkbox"/> Très peu	<input type="checkbox"/> Très peu

Remarques : .....

.....

19) Comment qualifieriez-vous aujourd'hui le degré de connaissance des élus sur le Pays et ses enjeux ?

<b>Les Conseillers Généraux</b>	<b>Les Maires du Pays</b>	<b>Les Délégués des intercommunalités</b>	<b>Les Conseillers Municipaux</b>
<input type="checkbox"/> Très bon			
<input type="checkbox"/> Bon	<input type="checkbox"/> Bon	<input type="checkbox"/> Bon	<input type="checkbox"/> Bon
<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Moyen
<input type="checkbox"/> Insuffisant	<input type="checkbox"/> Insuffisant	<input type="checkbox"/> Insuffisant	<input type="checkbox"/> Insuffisant
<input type="checkbox"/> Très insuffisant			



20) Vous-même vous sentez-vous à l'aise pour parler du Pays ?

.....  
.....

21) Avez-vous parlé du Pays au sein de votre Conseil municipal ou de votre intercommunalité ?

.....  
.....

**V-LE FUTUR CONTRAT**

22) Quelles préconisations feriez-vous pour l'amélioration des actions territoriales du Pays (Question ouverte)?

.....  
.....  
.....

23) Quelles actions pensez-vous être indispensables pour le futur Contrat de Pays ?

.....  
.....  
.....

MERCI D'AVOIR REPONDU A CE QUESTIONNAIRE





# ANNEXE 4

## Questionnaire d'Evaluation

### 1 - Informations sur le maître d'ouvrage

NOM DU MAITRE D'OUVRAGE : .....

NOM DU PROJET : .....

Date de dépôt du Dossier (mois-année) : .....

☞ Comment avez-vous eu connaissance du dispositif d'aides du contrat de Pays ?

- |   |                                       |  |  |
|---|---------------------------------------|--|--|
| <input type="radio"/> Pays                          | <input type="radio"/> Presse          | <input type="radio"/> Elu local        |  |
| <input type="radio"/> Services de l'Etat (préciser) | <input type="radio"/> Conseil Général | <input type="radio"/> Autre (préciser) | <input type="radio"/> Conseil Régional |

☞ Connaissez-vous le Pays avant de faire appel aux dispositifs d'aides :

- |                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
|---------------------------|---------------------------|

### 2 - Qualité de l'accueil au niveau du Pays :

☞ L'animateur du Pays vous a-t-il accompagné dans la définition du projet ?

- |                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
|---------------------------|---------------------------|

Remarques : .....



☞ L'animateur du Pays vous a-t-il accompagné dans le montage du dossier ?

- Oui  Non

Remarques : .....

☞ A votre avis, cet accompagnement a été :

- Utile  Inutile  
 efficace  inefficace

Pourquoi : .....

☞ Avez-vous le sentiment que votre projet a évolué au cours de l'accompagnement de votre dossier par le Pays Beaunois ?

- Oui  Non

Remarques : .....

### 3 - Instruction du dossier au niveau des services des financeurs :

☞ Avez-vous rencontré des difficultés au moment de l'instruction du dossier ?  
(Préciser le partenaire : Etat, Conseil Régional).

☞ A votre avis, le délai d'instruction a été :

- Rapide  Normal  Trop long

Remarques : .....

☞ A votre avis, le délai de versement de la subvention a été :



- Rapide
- Normal
- Trop long

Remarques :.....

☞ Le Pays vous a-t-il aidé à obtenir d'autres subventions (précisez) :

.....

☞ Pensez-vous que l'aide dont vous avez bénéficiée doit être reconduite sur le Pays :

- Oui
- Non

Quelles autres actions souhaiteriez-vous voir se développer sur le Pays Beaunois :

.....

.....

☞ Comment qualifieriez-vous aujourd'hui votre degré de connaissance de la notion de Pays et ses enjeux ?

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Insuffisant

Avez-vous trouvé un intérêt à présenter votre projet au Conseil de Développement du Pays ?

- Oui
- Non

Remarques :.....

☞ Avez-vous parlé du Pays autour de vous ?- sur quels aspects ?

.....

**6- Remarques et précisions complémentaires :**

.....

.....

